

CONSEIL GENERAL

REUNION DU 3 NOVEMBRE 2014

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 3 novembre 2014 sous la présidence de Monsieur Didier MANIER, Président du Conseil Général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 11 heures et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 79

Etaient présents au moment de l'appel nominatif : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés au moment de l'appel nominatif : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé au moment de l'appel nominatif : Alain BRUNEEL

Absent au moment de l'appel nominatif : Jean-Marie RUANT

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil Général peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 – MATIN

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux qu'il a reçu les excuses de Monsieur Patrick KANNER concernant son absence lors de la présente séance.

Monsieur le Président propose avec l'accord des Présidents de Groupe, qu'il n'y ait pas de questions d'actualité lors de la séance. Il constate l'approbation de l'Assemblée Départementale sur cette proposition.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Généraux du Nord et du Pas-de-Calais se réuniront le 1^{er} décembre 2014 à Arras, en Convention. Il précise que lors de cette réunion un premier bilan sera réalisé et que de nouvelles perspectives seront traitées au travers d'une feuille de route.

Considérant le contexte de réforme territoriale, Monsieur le Président estime que les Départements ne peuvent laisser planer le doute de leur existence et de leur pertinence territoriale. Il souligne que les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont engagés sur le principe d'une coopération renforcée via des solutions pragmatiques.

Monsieur le Président signale que les Départements pourront vraisemblablement affirmer leur positionnement dans le cadre d'une future conférence territoriale d'action publique. Il pense que cette instance devrait offrir un cadre de concertation où les Départements pourront montrer leurs spécificités, notamment qu'elles sont des collectivités de proximité capables d'agir au plus près des personnes et des territoires.

Monsieur le Président donne quelques éléments d'information concernant l'organisation et le déroulement de la prochaine Convention 59/62.

Monsieur le Président évoque la programmation 2014-2020 des fonds européens pour le Nord/Pas-de-Calais.

Monsieur le Président rappelle que le Département a contribué au financement de la gestion électronique des documents pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il indique qu'à cette occasion une nouvelle réorganisation du travail a été instaurée, centrée sur la relation à la personne, aux familles ou aux partenaires plutôt que basée sur une organisation logistique des dossiers.

Monsieur le Président félicite Monsieur TARDY, Vice-Président en charge des personnes en situation de handicap, les services du Département ainsi que Monsieur LOMBARDO, Directeur de la MDPH, pour cette opération qui fait entrer la MDPH dans la modernité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les procès-verbaux des réunions du 14 avril et 2 juin 2014 qui, sans observation, sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

- **Rapport n°1**

Monsieur le Président indique que le projet de délibération n° 1 propose principalement que Monsieur Bertrand RINGOT le remplace dans ses anciennes responsabilités.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absents : Marc GODEFROY, Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT

N° 1

DA/2014/1087

OBJET :

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DU NORD AU SEIN DE
DIFFERENTS ORGANISMES ET INSTANCES
MODIFICATIONS**

L'article L3121-23 du code général des collectivités territoriales précise que « *Le conseil général procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* »

A la suite de l'élection du Président du Conseil Général et des Vice-Présidents le 22 septembre 2014, ainsi qu'à la délégation accordée à Monsieur RINGOT en qualité de Vice-Président chargé des Transports et des Infrastructures, il convient de procéder à certaines modifications des représentations du Département au sein de divers organismes et instances, conformément au tableau ci-joint.

Je propose au Conseil Général de :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner des représentants du Département, conformément au tableau ci-annexé.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 21.

63 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.

- **Rapport n°2**

Monsieur le Président signale que le Premier Ministre interviendra lors du Congrès de l'Association des Départements de France.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 2

DA/2014/1142

OBJET :

**DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DU CONSEIL GENERAL
A PAU (PYRENEES-ATLANTIQUES) DU 4 AU
7 NOVEMBRE 2014
MANDAT SPECIAL**

Après la tenue à Lille en 2013 du 83^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France, le 84^{ème} se tiendra à Pau (Pyrénées-Atlantiques) du 5 au 7 novembre 2014.

Madame Martine FILLEUL, Première Vice-Présidente du Conseil Général ainsi que Monsieur Frédéric MARCHAND, Conseiller Général, vont m'accompagner dans ce déplacement.

Autour du thème principal « *Innovation et démocratie, la France des Départements s'invente dans les territoires* » différents débats vont avoir lieu dont :

- Innovation et démocratie, la décentralisation au service des solidarités et territoires
 - Un projet pour la France de tous les territoires
- Quatre ateliers :
- Agir pour un développement local de proximité
 - Inventer le nouveau service public
 - Agir pour la croissance et l'emploi
 - Développer les nouvelles solidarités

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Madame Martine FILLEUL, Première Vice-Présidente du Conseil Général ainsi qu'à Monsieur Frédéric MARCHAND, Conseiller Général, à l'occasion du déplacement de la délégation du Département du Nord à PAU (Pyrénées-Atlantiques) du 4 au 7 novembre 2014.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 21.

63 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur VANDEVOORDE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.

• Rapport n°3

Monsieur le Président fait observer que le rapport n° 3 s'inscrit dans la démarche de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations voulue depuis fin 2013 par le Département et portée par les Vice-Présidents Marie FABRE, Renaud TARDY et Bernard HAESBROECK. Il les remercie ainsi que Monsieur REIX et l'administration pour le travail effectué.

Monsieur le Président souligne que cette démarche se déploie en deux axes concomitants, au niveau des ressources humaines départementales et à travers les politiques publiques menées au service des Nordistes.

Monsieur le Président rappelle l'adoption à l'unanimité des votants, le Groupe Union Pour le Nord s'étant abstenu, de la délibération cadre du 18 décembre 2013 sur la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations ainsi que la signature le 7 mars 2014 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Madame Marie FABRE fait remarquer que toutes les politiques du Conseil Général sont concernées par la délibération cadre du 18 décembre 2013 sur la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY,

Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absents : Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT, Michel VANDEVOORDE

N° 3

PMDD/2014/1133

OBJET :

PRESENTATION DU RAPPORT DE SITUATION 2014 EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DU DEPARTEMENT DU NORD

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » dans son article 61 prévoit la réalisation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour les communes de plus de 20 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants, les départements et les régions.

Le contenu du rapport doit porter à la fois sur :

- le **fonctionnement** de la collectivité,
- les **politiques** menées sur le territoire,
- les **orientations et programmes** de nature à améliorer cette situation.

Par une délibération cadre adoptée le 16 décembre 2013, le **Département du Nord a renforcé son engagement** en faveur de la promotion de l'égalité et de la lutte contre toute forme de discrimination par :

- la création d'une mission spécifique assurant la coordination et le suivi d'ensemble des actions ;
- l'élaboration d'un plan départemental visant à promouvoir l'égalité et à lutter contre les discriminations.

Cette **démarche transversale** a pour but de toucher l'ensemble des politiques publiques du Département et d'associer étroitement l'ensemble des services de la collectivité.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans cette démarche d'ensemble et constitue **l'une des priorités du Département**, dont l'engagement s'est traduit le 7 mars 2014 par la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Le présent rapport de situation 2014 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a pour objet de **mettre en évidence les principales actions engagées par le Département** depuis la signature de la charte aussi bien dans le cadre du fonctionnement de la collectivité qu'en ce qui concerne les politiques publiques en direction des Nordistes et d'exposer les actions envisagées en **2015, année charnière de la démarche** qui permettra notamment de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et d'acter le plan départemental pour l'égalité.

1- LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le Département du Nord poursuit un **objectif d'exemplarité** dans le cadre de son organisation et s'engage sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'analyse sexuée des effectifs constitue un préalable indispensable afin de fonder les actions à mener sur la base d'un diagnostic objectif.

Le Bilan Social 2013 intègre désormais une analyse sexuée, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi du 12 mars 2012. Ainsi **le Bilan Social a été enrichi**, sur le fond du document, en élargissant le nombre d'indicateurs consacrés à la situation comparée femmes/hommes, et sur la forme du document en mettant en avant la thématique de la parité.

L'analyse sexuée des effectifs met **en évidence des constats susceptibles d'orienter le futur plan d'action** de promotion de l'égalité :

- le Département du Nord compte dans ses effectifs permanents 2,5 fois plus de femmes que d'hommes (71% de femmes et 29% d'hommes); cette répartition, conforme à la moyenne des départements français, reflète essentiellement la présence de métiers à l'identité sexuelle sociologiquement marquée ;
- Ainsi, les femmes sont surreprésentées dans les métiers des filières administrative (84% de femmes) et sociale (93% de femmes) tels que secrétaire, assistante sociale ou infirmière... alors que les hommes sont prédominants au sein de la filière technique (71% d'hommes) avec les métiers d'agent d'exploitation de la voirie, d'informaticien ou de cuisinier beaucoup plus masculins ;
- La part des femmes parmi l'ensemble des cadres encadrants est majoritaire (58% de femmes); néanmoins, l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement ne s'effectue pas à la hauteur de leur représentation dans les emplois des catégories A (77% de femmes) et B (83% de femmes); Cette déperdition s'accroît encore en fonction du niveau hiérarchique : encadrement de proximité (58% de femmes), postes de direction (49% de femmes), fonctions de direction générale

(27% de femmes) ;

- la répartition par sexe des temps partiels reste très marquée, l'effectif des agents à temps partiel étant composé à 96% de femmes.

Ainsi la réflexion est à poursuivre sur :

- les actions à mener en faveur de **la promotion de la mixité dans tous les métiers et toutes les fonctions**, afin de tendre vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes ;
- le développement de dispositifs contribuant à **une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle** afin de lutter contre l'effet « plafond de verre » dans le parcours professionnel des femmes ;
- les actions de **sensibilisation en faveur de l'égalité** menées dès la petite enfance, par exemple dans le cadre de la construction du projet éducatif et social de la nouvelle crèche départementale « multi-accueil » ;
- **la mobilisation des moyens de communication interne** afin de faire évoluer les représentations et mieux impliquer les hommes dans la promotion de l'égalité.

La réflexion relative aux indicateurs pertinents en matière de promotion de l'égalité sera poursuivie dans le cadre **de la réalisation du Bilan Social de l'année 2014**.

2- LES POLITIQUES MENEES SUR LE TERRITOIRE

Le Département du Nord est un acteur incontournable des solidarités de proximité et de lutte contre les discriminations dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques. Aussi, il est proposé d'illustrer l'engagement départemental pour l'égalité des femmes et des hommes, à travers **quelques exemples d'actions marquantes**.

Les préjugés se construisent dès le plus jeune âge, c'est la raison pour laquelle le Département contribue par ses compétences à **la prévention des stéréotypes sexistes auprès des jeunes et plus spécifiquement des collégiens** notamment dans le cadre des dispositifs suivants :

- le Projet Educatif Global Départemental (PEGD) à travers son orientation relative à « la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence » et traitée par 11 collèges du département ; dans ce contexte, le collège Vauban de Maubeuge mène, par exemple, un projet visant à encourager les jeunes filles à s'orienter vers les filières de formations scientifiques ;
- l'outil d'animation IKWAL qui a pour but de provoquer le débat sur les rapports filles-garçons ; initié en 2011 et financé par l'Observatoire Départemental des Maltraitements, il a été diffusé dans tous les établissements du Département et a permis de former déjà plus de 170 professionnels de l'éducation nationale, des UTPAS et des acteurs associatifs.

Le Département du Nord s'investit activement **pour lutter contre les violences faites aux femmes et les violences conjugales**. La récente évolution de l'Observatoire départemental des maltraitements en

Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes permet de mieux mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (politiques, institutionnels et associatifs) afin de témoigner de l'ampleur du phénomène et d'agir de façon plus pertinente. Parmi les projets prioritaires de cette nouvelle entité figurent notamment :

- l'expérimentation des téléphones portables d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales en situation de grand danger,
- l'organisation d'une à deux journées de travail et de sensibilisation par an,
- la formation au primo accueil des victimes de violences.

Enfin, les politiques départementales de droit commun intègrent de plus en plus la nécessité de rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par le biais des **aides financières apportées aux partenaires locaux** :

- dans le cadre de la politique de développement des pratiques sportives du quotidien, le Département soutient le label départemental « Parité Sport » créé par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord ; celui-ci encourage, depuis 2013, les clubs facilitant l'accès du public féminin à la pratique sportive et aux fonctions de dirigeantes (délibération n°DSJ/2013/1260) ;
- le Département, à travers sa politique de développement économique, soutient l'entrepreneuriat féminin aussi bien au travers de la politique d'aide à la création d'entreprise que par le réseau des riches d'entreprises, que par le programme « Nord Pionnières » (délibération n°DPAE/2014/521), ou par des actions de sensibilisation (délibération n°DPAE/2012/1348).

3- LES ORIENTATIONS ET PROGRAMMES VISANT A AMELIORER LA SITUATION

Le **plan départemental de promotion de l'égalité** en cours d'élaboration, sera présenté au cours de l'année 2015, permettant ainsi de structurer les actions dans une démarche d'ensemble et un cadre de travail commun, renforçant ainsi leur visibilité et permettant un suivi transversal autour des objectifs définis par le Département.

Ce plan comprendra **un volet spécifique sur la promotion de l'égalité femmes-hommes**.

La formalisation de ce document s'effectuera dans le souci d'**associer au préalable l'ensemble des acteurs concernés** afin de mieux répondre aux enjeux :

- au sein même de la collectivité, la mise en réseau de l'ensemble des agents qui s'investissent sur ce sujet sera structurée et officialisée ; des événements seront également organisés afin de mobiliser l'ensemble des agents autour de ce projet, par exemple à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes célébrée le 8 mars 2015 ;
- afin de répondre aux attentes des Nordistes, le dispositif de démocratie participative des ateliers citoyens départementaux sera mobilisé ; il permettra d'associer les citoyens à la priorisation des actions à mener afin de promouvoir l'accès aux droits en luttant contre toutes formes de discriminations.

Je propose au Conseil Général :

- de donner acte de la présentation du rapport de situation 2014 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du Département du Nord, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 22. 62 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur GODEFROY.

Monsieur GOSSET, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le Conseil Général donne acte de la présentation, préalablement au Débat d'orientations budgétaires, du rapport sur la situation 2014 du Département du Nord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

• **Rapport n°4**

Monsieur le Président fait remarquer que la commande publique, singulièrement celle du Département du Nord constitue aujourd'hui un puissant stimulant pour l'innovation.

Monsieur le Président explique que le Plan de recherche et d'innovation pour un développement durable est un outil qui doit permettre d'explorer et de valider les nouveaux produits et procédés susceptibles d'être mis en œuvre sur les chantiers départementaux. Il ajoute qu'il permettra également de rechercher, de concrétiser les partenariats publics et privés utiles au développement des procédés innovants et de communiquer de manière convaincante et synthétique sur les apports du Département dans ces domaines.

Monsieur le Président évoque quelques projets. Il souligne l'importance du renforcement du réseau des partenaires, notamment avec les grandes écoles lilloises.

Monsieur Jean-Claude DEBUS estime qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur le prochain projet de Canal Seine Nord Europe, notamment concernant la récupération des sédiments.

Monsieur DEBUS souligne la nécessité de développer la communication auprès de toutes les écoles d'ingénieurs et laboratoires universitaires du département du Nord.

Monsieur DEBUS rappelle qu'en juin 2012 il avait été décidé qu'un Conseiller Général délégué serait nommé et qu'une commission serait formée de deux Conseillers Généraux par groupe. Il constate qu'à ce jour cette commission n'a toujours pas été réunie.

Monsieur DEBUS remercie les services départementaux

pour le travail accompli. Il précise que les membres du Groupe Union Pour le Nord voteront en faveur du projet de délibération relatif au Plan de Recherche et d'Innovation Départemental.

Monsieur le Président indique que cette commission n'a pu se réunir car certains Présidents de Groupe n'avaient pas proposé les noms de deux Conseillers Généraux. Il demande à Messieurs BEAUCHAMP et MARCHAND de procéder à cette formalité rapidement afin que la commission puisse se réunir.

Monsieur le Président annonce que cette commission se réunira avant la fin de l'année 2014.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absents : Jean-Marc GOSSET, Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT, Michel VANDEVOORDE

N° 4

DPI/2014/1048

OBJET :

BILAN ANNUEL DU PLAN DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DEPARTEMENTAL (PRID)

Par délibération des 25 et 26 juin 2012, le Conseil Général a décidé à l'unanimité d'adopter le principe de réalisation d'un « Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable » le P.R.I.D.D., devenu « Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.) » par délibération des 24 et 25 juin 2013.

Le P.R.I.D. a pour objet de développer des projets de recherche et d'innovation dans le domaine des compétences d'aménagement du Département. Il complète ainsi les autres soutiens à la recherche. Il a vocation à déboucher sur des développements concrets au sein de la collectivité et à rechercher une mutualisation des efforts de recherche à travers des partenariats diversifiés.

Les actions menées dans le cadre du P.R.I.D. peuvent même être susceptibles de renforcer ou de développer des filières, procédés ou méthodes à une échelle plus vaste, départementale voire nationale et de favoriser la ré-industrialisation du département. 1 % du budget d'investissement du Département est dévolu au développement de ces actions.

Chaque année, un bilan du P.R.I.D. doit être présenté à l'Assemblée Départementale. Ce bilan motive le présent rapport. Les orientations principales de l'année suivante seront également abordées.

Après une première année centrée sur un travail de fond indispensable pour construire, structurer et sécuriser les aspects opérationnels du P.R.I.D., cette seconde année a été prioritairement axée sur le développement d'un premier projet, la construction de nouveaux projets et le renforcement du réseau de partenaires indissociable de l'élargissement des activités.

La période relative au présent bilan (janvier 2013 – novembre 2014) marque l'ancrage concret du P.R.I.D.

Les activités 2013-2014 ont été menées dans le sillon des pistes présentées dès la délibération cadre (actions pionnières) mais elles ont également investi des champs supplémentaires sous l'impulsion des contacts développés avec des structures extérieures.

Sur la sollicitation de l'Ecole Supérieure des Mines de DOUAI, notamment, la thématique « sédiment » a fait l'objet de premières investigations.

1 - Les actions pionnières

Les pistes d'études et d'actions partenariales identifiées dès le stade de la délibération cadre de juin 2012, développées en 2013 et mentionnées dans le 1^{er} bilan ont

poursuivi leur évolution. Certaines pistes se sont multipliées et mettent en perspective de nouveaux projets.

Les travaux et études menés ont, cette année encore, connu différents aboutissements et présentent différents niveaux de concrétisation. Au-delà du premier projet initié en 2013, plusieurs projets sont sur le point d'aboutir et pourraient donner lieu à des conventions d'Etudes & de Recherches dans les prochains mois.

Le 1^{er} projet industriel initié en 2013 : mise au point d'un procédé propre à recycler les enrobés

Ce projet a été l'objet de la première convention d'Etudes & de Recherches du P.R.I.D.

Celle-ci a été conclue entre le Département du Nord, l'E.N.S.A.M. (Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers) et la société FENIXFALT (entreprise primée au concours de l'Innovation Routière).

Pour mémoire, le projet présente un enjeu sérieux pour de nombreux Maîtres d'Ouvrage et pour le Département du Nord : le recyclage des enrobés avec régénération du bitume pour une réutilisation dans la couche de roulement avec un taux pouvant atteindre 100 % de réemploi d'agrégats anciens. Le Département du Nord utilise pour l'entretien de ses routes environ 180 000 tonnes d'enrobés. Cette quantité réalisée à partir d'enrobés recyclés permettrait une économie se situant environ entre 2,5 et 4 millions d'euros pour un taux de recyclage variant entre 70% et 100%.

Le projet vise (à court ou moyen terme) la conception d'un prototype industrialisable. Son déroulement comprend deux phases principales :

- une première phase amont de vérification de données chimiques et physiques avec réalisation d'un démonstrateur ;
- une deuxième phase destinée à l'élaboration proprement dite du prototype.

La convention porte sur la phase I et conditionne la seconde. Si les travaux sont concluants, un avenant permettra l'exécution de la seconde phase. La convention, signée en octobre 2013 par les trois partenaires, a permis le démarrage des travaux.

A ce jour, les analyses de laboratoire ont été effectuées par la société Roubaissienne ADINOV (prestataire de la société FENIXFALT). Parallèlement, les plans du démonstrateur, exécutés par l'ENSAM, sont achevés. Le matériel pour la construction du démonstrateur est en commande.

Suite à différents aléas administratifs, l'ensemble des partenaires travaillent à un recadrage global de la phase en cours qui doit être finalisée en octobre 2015 pour respecter les délais initiaux.

Les enjeux de ce projet sont considérables tant du point de vue des économies directes pour le Département (plusieurs millions d'euros) que des retombées liées à son

développement industriel d'intérêt international.

Les conclusions seront communiquées à l'Assemblée Départementale dans le cadre du 3^{ème} bilan annuel en novembre 2015 afin qu'elle puisse se prononcer sur la poursuite du projet.

Les thématiques sur le point d'aboutir à des partenariats concrets

1) Eaux pluviales du domaine départemental

Le patrimoine départemental présente une surface imperméabilisée considérable d'environ 32 millions de m² (bâtiments, parkings, routes) dont les incidences sur l'eau pluviale et, par conséquence, sur l'environnement sont indéniables.

Les travaux d'assainissement par technique alternative sont moins coûteux et plus performants que ceux réalisés avec les techniques classiques dites du « tout tuyau ».

Faire mieux, moins cher, c'est à titre d'exemple que l'assainissement alternatif a permis dans une opération récente de réhabilitation dans le Valenciennois (réalisation Université de Valenciennes, SIAV, Agence de l'Eau). Un ouvrage classique évalué à 2,4 millions d'euros a été remplacé par des installations alternatives d'un coût de 1,6 million d'euros dont les performances sont indéniablement supérieures : gestions des pluies d'occurrence 100 ans contre 10 ans, acceptation d'une intensité de pluie de plus de deux fois supérieure, capacité de stockage 1,6 fois supérieure).

L'augmentation des performances des ouvrages pluviaux n'est pas superflue mais impérative dans un contexte de dérèglement climatique, d'irrégularité des pluies et d'augmentation des inondations.

Les techniques d'assainissement alternatif ont prouvé leur efficacité mais leur généralisation est indissociable du développement d'outils et de matériel facilitant et sécurisant leur emploi par le corpus des professionnels (Maître d'Ouvrage, BET, entreprises...) qui fait défaut aujourd'hui. Elles s'appliquent tant au bâtiment qu'à la voirie même si en termes de voirie, leur développement a été particulièrement axé sur les voiries urbaines jusqu'à présent.

Plusieurs projets visant à pallier les carences qui font défaut à ces techniques pour leur généralisation sont en perspectives dans le cadre du P.R.I.D. Ils sont initiés sur la base de différents partenariats encore amenés à évoluer :

- Filtre ADOPTA

Créé initialement par l'association ADOPTA et la société CONSTRU, ce filtre permet un prétraitement des eaux pluviales avant leur injection dans les structures réservoirs et leur infiltration dans le sol. Sa commercialisation s'est régulièrement diffusée au niveau national ces cinq dernières années. Le décret n°2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines et le contexte environnemental sont propices à son essor, à une montée en puissance du procédé comme de sa commercialisation. Cela implique néanmoins une

amélioration technique et industrielle du filtre afin qu'il garde toute sa compétitivité et reste un produit nordiste d'excellence.

– Projet GEPURE

Le projet de Recherche & Développement GEPURE (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines Raisonnée et Efficace) ou réalisation d'un outil logiciel 3D spécialement dédié à la conception et à la réalisation des techniques alternatives en assainissement constitue un facteur clé de développement des techniques alternatives. A ce jour, aucun logiciel similaire n'est disponible sur le marché. Les enjeux sont donc très importants ; l'apport du Département du Nord dans le partenariat constitué de l'Université de Lille 1, MAGEO, CDI Technologie, IXSANE est propice à l'élargissement de l'outil aux voiries routières.

L'outil finalisé rationalisera les rapports et échanges entre toutes les parties de l'acte de construire (Maîtrise d'œuvre, B.E.T., entreprise, Maîtres d'Ouvrage) que ce soit sur la thématique bâtiment ou infrastructure. La perspective d'économies sur les opérations départementales est réelle.

Ces deux projets à fort potentiel de développement et d'un intérêt direct pour la Maîtrise d'Ouvrage départementale sont en cours d'approfondissement. Les « fiches d'appui au projet »* et les projets de convention d'Etudes & de Recherches inhérents à leur développement sont amorcés.

Pour les autres actions pionnières, les investigations ont continué mais une maturation plus importante est encore nécessaire avant construction d'un projet à finalité industrielle.

* pour mémoire « la fiche d'appui au projet » permet de cerner plus précisément le contenu, les bénéfices, les incidences financières, l'équilibrage des coûts, l'optimisation des objectifs et des partenariats - voir bilan 2013.

2) Procédé de récupération d'énergie piézoélectrique

Ce projet initié par l'ISEN a pour objet d'utiliser la déformation et la vibration de la chaussée, lors du passage du véhicule, comme source d'énergie alternative.

Le développement de ces dispositifs à échelle réelle est aujourd'hui un enjeu important impliquant des entreprises étrangères (*Innowatech* en Israël, *Treenvolt* et *Genziko* aux Etats-Unis) et des gestionnaires d'infrastructures routières (société italienne de génie civil *Impreligo SpA*, principauté de Monaco, état de Californie). La principale question posée reste le coût de cette énergie (investissement et fonctionnement). Sur ce point, les énergies produites revendiquées par les entreprises installant ces matériels sont supérieures de deux à trois ordres de grandeur aux quelques expérimentations de laboratoires. Le flou important sur le coût de cette énergie ne permet pas d'estimer si cette technologie constitue une réelle opportunité en termes de production d'énergie alternative décentralisée.

Une expérimentation de laboratoire en conditions réalistes visant à lever les incertitudes sur les données techniques des produits industriels pourrait être développée avec l'ISEN (Spécialiste des capteurs piézoélectriques en associant le L.G.E.F (Laboratoire de Génie Electrique et Ferroélectricité) de l'INSA de Lyon (Spécialiste de la récupération d'énergie vibratoire).

A l'issue des résultats de cette première étape, un projet visant la mise au point d'un système cohérent avec les technologies de réfection des chaussées et son expérimentation sur un tronçon pourront prendre corps.

La phase initiale envisagée correspond à la catégorie des projets très en amont et représente un investissement de 99 k€. La technologie étant adaptable au transport sur rail et compte tenu de la conjoncture financière, il semble pertinent de faire appel à d'autres partenaires. Des contacts sont à développer en ce sens.

Toutefois, les chiffres de production d'énergie annoncés par les structures étrangères et la diversité des acteurs qui s'impliquent sur cette voie incitent à ne pas abandonner ce projet sans avoir procédé à des investigations complémentaires utiles à forger un avis pertinent sur les réelles perspectives de cette technologie.

Cette technologie pourrait aussi servir de réseau de capteurs intégrés dans la chaussée dans un concept global de route intelligente (suivi et détaillé en temps réel du trafic, prévention routière, éclairage dynamique...).

3) Nouvelle approche pour un système différent de réduction des bruits

Des protections antibruit d'une nouvelle génération

Le projet a été initié antibruit sur une proposition de l'ISEN de créer des écrans antibruit végétaux avec des réseaux d'arbres.

Après plusieurs réunions de travail et d'échanges, le projet a évolué et ambitionne maintenant d'exploiter tous les avantages et aspects que pourrait offrir la technologie des cristaux phononiques appliquée au mur antibruit. Il en résulterait une protection antibruit de concept résolument différent. Au delà des bénéfices immédiatement évidents (faible résistance au vent, perméabilité à la lumière) cette protection antibruit, végétalisable, conforme aux aspects réglementaires offrirait plus de confort aux riverains concernés.

La réduction de la prise au vent et la diminution de la masse des protections envisagées peuvent également laisser espérer une optimisation des coûts de structures.

Pour appréhender et évaluer certains paramètres, des recherches préalables plus proches de la recherche fondamentale sont nécessaires. Il a donc été convenu avec l'ISEN de reprendre l'élaboration du projet à l'issue d'une étape plus en amont qu'il développe dans le cadre d'un autre partenariat. Les délais de suspension du projet en perspective avec le Département sont d'environ 2 ans.

Projet Medisov

Dans l'axe d'une nouvelle approche du bruit, plus large et plus transversale, tendant vers des réponses optimisées au regard d'une réglementation très limitatrice fondée sur des seuils en décibel (dB), le Département a l'opportunité de participer au projet MEDISOV (Mesures Diagnostiques de la qualité Sonore en Ville) dans le cadre d'un partenariat : IEMN (Institut d'Électronique de Microélectronique et de Nanotechnologie) département ISEN, CERAMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), CRESGE (Centre de recherches économiques sociologiques et de gestion), Ville de Lille et cofinancé par l'ADEME.

Ce projet propose de valider un nombre d'indicateurs restreints et représentatifs des ambiances urbaines sonores et de définir un cadre réglementaire simple mesurant la gêne des riverains. Il a pour objectif de développer un outil efficace (appréciation des ambiances sonores) et fiable (système de surveillance à bas coût et à haute résolution spatiale et temporelle).

L'implication du Département à ce projet entre en cohérence avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Elle ouvre des perspectives de corrélation entre mesure de bruit et gêne perçue qui pourrait déboucher sur une optimisation des mesures à mettre en œuvre et une meilleure efficacité. L'articulation entre le projet actuel et la problématique départementale doit faire l'objet de précisions complémentaires au regard des priorités envisagées à ce jour par les partenaires.

Le projet offre des perspectives d'amélioration de traitement des problématiques de bruit, un enjeu majeur, mais il entre également dans une logique de développement industriel du système.

4) L'énergie photovoltaïque au quotidien

Les activités en cours (appréciation du retour d'investissement et optimisation) ont été perturbées par l'évolution du contexte réglementaire.

Parallèlement, la veille technologique a conduit à s'intéresser à la technologie dite de 3^{ème} génération qui remplace les capteurs en silicium par des cellules composées de carbone. La société DISASOLAR, développeur français de ces techniques, a été approchée. Actuellement son implantation en région limousine et les aides perçues localement semblent constituer un frein à ses échanges avec le Département du Nord. Des contacts doivent être repris dans les mois à venir.

L'aspect « stockage » de l'énergie a donné également lieu à de premières investigations et contacts porteurs en vue de construire un projet. Des pistes prometteuses seront approfondies fin 2014 début 2015.

II - La thématique des sédiments

L'École Supérieure des Mines de Douai, a sollicité la participation du Département dans une chaire industrielle intitulée « EcoSed ». Elle a pour objet le développement, la valorisation des sédiments de dragage. Elle rassemble les principaux acteurs privés et publics concernés par le sujet.

Le Département est triplement impliqué dans la problématique des sédiments. Il est à la fois :

- autorité planificatrice du plan départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP, coordinateur du plan interdépartemental objet d'une convention avec le Département du Pas de Calais,
- producteur de sédiments en qualité de propriétaire et gestionnaire du port de Gravelines,
- utilisateur potentiel de sédiments valorisés par ses activités de Maître d'Ouvrage routier et de bâtiment.

Il semblait donc naturel que le P.R.I.D. intègre la thématique des sédiments et développe des projets de Recherche & Développement sur le sujet en synergie avec la chaire EcoSed.

La chaire ECOSED

Les dimensions routières et portuaires étant à ce jour majoritaires sur cette problématique, le Vice-président, délégué aux Transports et Infrastructures est en charge du dossier. La Commission Permanente du 29 septembre 2014 a validé l'adhésion du Département à la chaire ECOSED.

La durée de la chaire est prévue pour cinq ans sur la période 2014-2018.

Elle regroupe des membres fondateurs (L'École Nationale Supérieure des Mines de DOUAI, le fond de dotation de l'école et l'Association pour la Recherche et le Développement des Méthodes et Processus Industriels (A.R.M.I.N.E.S.), le Grand Port Maritime de DUNKERQUE, les Carrières du Boulonnais, A.R.F., NéoEco Recycling, HOLCIM, COLAS Nord-Picardie, Voies Navigables de France) et des membres associés (le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable (MEDDE), la Région Nord-Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, l'Agence de l'Eau Artois Picardie).

L'adhésion du Département à la chaire EcoSed en tant que membre fondateur repose sur deux conventions, une convention cadre signée par l'ensemble des partenaires et une convention spécifique qui définit, pour chacun des partenaires, les conditions de sa participation.

Pour le Département du Nord, la participation à la chaire industrielle en qualité de membre fondateur est conditionnée au développement, dans le cadre du Plan de Recherche et d'Innovation Départemental (P.R.I.D.), d'un projet de valorisation des sédiments sous forme de convention d'Études & de Recherches conformément à l'article 3-6 du code des marchés publics. Ce projet actuellement en cours d'élaboration sera présenté à l'approbation du Conseil Général fin 2014. Il consiste à la mise au point de briques avec un fort taux de réemploi de sédiments. Il acte la parfaite synergie entre le P.R.I.D. et la chaire EcoSed.

Le port de Gravelines et le procédé de biotraitement

Les investigations, menées dans le cadre du P.R.I.D., ont permis de faire émerger l'existence d'une technique appelée « biotraitement » susceptible de répondre aux

problématiques mentionnées précédemment.

Cette technique, dérivée des traitements de sols pollués, se différencie totalement des techniques de dragage : elle est réalisée in situ. Elle n'implique donc pas de stockage de matériaux ni de traitements ultérieurs pour gérer la pollution. Elle améliore la qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments.

Elle consiste à épandre sur les sédiments une poudre constituée de micro-organismes fixés sur des minéraux. Leurs actions conjuguées provoquent un abaissement de la hauteur des sédiments et un traitement des pollutions. Du fait de l'absence de dragage, cette technique n'est pas traumatisante pour l'environnement immédiat, n'a quasiment pas d'impact sur l'activité du port dans lequel elle est effectuée et elle est particulièrement économique. La possibilité d'utilisation de cette technique et son efficacité dépendent de la composition des sédiments.

Le fonctionnement du Bassin Vauban du Port de Gravelines, propriété du Département, et la vie locale périphérique sont à ce jour affectés par l'accumulation de sédiments. Cette accumulation de sédiments réduit le tirant d'eau offert à la navigation et cause des nuisances olfactives liées à la vase contenue dans les sédiments. Cette problématique est particulièrement compliquée à résoudre car de surcroît les sédiments incriminés sont pollués.

L'examen des analyses des sédiments du bassin Vauban par la société Ecosynergie, à l'origine du procédé breveté, de biotraitement montre que la technique est applicable au Bassin Vauban de Gravelines et qu'elle peut répondre aux besoins du Département y compris en matière d'économie.

La technique de biotraitement, encore peu utilisée en France, a pourtant fait ses preuves dans différents ports (CAVALAIRE, CANNES Marina, ANTIBES port Galice, CARNON, NOUMEA).

A l'occasion des contacts établis à travers la chaire EcoSed, le Département a sollicité de l'Ecole Supérieure des Mines de Douai un avis scientifique et un suivi de l'évolution des sédiments dans l'éventualité d'un biotraitement appliqué au Bassin Vauban dans le cadre d'une convention d'études et de recherche.

La société Ecosynergie souhaite s'associer à ce suivi dont les finalités peuvent être multiples : mettre en évidence la fiabilité du procédé, amplification, développement de l'utilisation du procédé, amélioration des évaluations des résultats avant traitement, optimisation des traitements.

Un projet convention d'Etudes & de Recherches globalisant le traitement du port, un suivi scientifique poussé du procédé, son extension, son développement et son déploiement dans une structure de fabrication implantée dans le Nord est en cours d'étude et d'élaboration.

Le traitement des sédiments et leur valorisation représentent un enjeu majeur au regard des volumes impliqués (le Grand Port Maritime de Dunkerque drague 4 millions de tonnes de sédiments par an) et de la multiplicité des sources (puits, cours d'eau, canaux...).

III - Développement du réseau – Notoriété du P.R.I.D.

Le développement du réseau

La concrétisation du projet FENIXFALT, les actions initiées sur les actions pionnières ont été source de contacts qui ont naturellement conduit à l'élargissement du réseau et des partenaires. Ce sont des partenaires universitaires et institutionnels (ISA, Ecoles des Mines de Douai...), de structures privées en lien avec le réseau universitaire de recherche.

Des échanges avec les grandes écoles lilloises ont commencé à s'établir. Deux études ont été menées par des groupes d'étudiants.

L'une, par les étudiants du Groupe ISA dans le cadre de leur cursus Master 2 Environnementaliste portait sur la filière photovoltaïque : enjeux et perspectives pour le Département du Nord.

La seconde, par les étudiants de l'ISEN (Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique) dans le cadre de leur spécialisation Haute Technologie de l'Environnement, avait pour sujet la réduction de la pollution lumineuse dans le Nord.

Les groupes d'étudiants (6 à 7 volontaires) ont analysé ces sujets en lien direct ou indirect avec les actions pionnières. Le sujet sur la pollution lumineuse émane des questionnements relatifs à l'utilisation de l'énergie piézoélectrique sur les routes. Ces échanges ont été enrichissants pour les deux parties. Ces formes de partenariats méritent d'être développées bien qu'elles nécessitent une réelle implication et sont à considérer comme des actions pleines et entières pour obtenir des résultats tangibles et exploitables.

La notoriété du P.R.I.D.

Bien qu'aucune activité de communication n'ait débuté à ce jour, le dynamisme développé dans les activités du P.R.I.D. ainsi que les échanges avec les différents partenaires ont attiré spontanément des propositions de projet. Ce mécanisme relate un début de reconnaissance extérieure de la volonté du Département de s'inscrire concrètement dans l'évolution des techniques par une activité R&D à l'instar d'une structure privée.

Cette implication concrète est très appréciée des structures professionnelles et universitaires qui y lisent bien une volonté de proximité et la distinguent des activités de recherches menées par ailleurs et dont l'envergure, sans commune mesure, est complémentaire à celle du Département.

Une plaquette de présentation du P.R.I.D. est en cours de finalisation. Elle constituera un support précieux de diffusion envers les structures universitaires et professionnelles et tous les interlocuteurs potentiels du Département.

IV - Orientations pour l'année suivante

Le P.R.I.D. est réellement entré dans une dimension

opérationnelle. Différentes études de projets sont en cours de finalisation et devraient pouvoir être contractualisées par des conventions d'Etudes & de Recherches soumises à l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Il convient donc dans cette 3ème année de continuer à impulser la dynamique de la période écoulée 2013-2014, de travailler à leur aboutissement afin de commencer de nouveaux travaux et de disposer d'un portefeuille de projets en voie concrétisation. Le principe de partenariat afin de démultiplier les efforts d'investissements et de mutualiser les ressources des acteurs du territoire sera utilisé au maximum.

La communication autour du P.R.I.D. n'a pu être effectuée cette année en raison du nombre important de pistes de projet. Elle peut maintenant reposer sur des éléments concrets et plus significatifs. Le site web *Le Nord.fr* permettra de valoriser le travail réalisé.

Le projet de procédé de recyclage d'agrégats d'enrobés doit voir sa première étape finalisée en octobre 2015. Elle permettra de confirmer ou infirmer l'étape suivante, la phase deux (conception et réalisation du prototype). Le franchissement de cette première étape sera décisive mais reste aujourd'hui toujours à confirmer car il s'agit d'un travail de recherche et développement.

A travers le P.R.I.D. et les actions entreprises, le Département du Nord manifeste sa volonté et sa faculté d'agir.

Le P.R.I.D. a fait l'objet d'une délibération cadre qui le définit pour la période 2012-2014. Les actions initiées et les projets en cours d'élaboration plaident en la faveur de sa reconduction pour la période 2015-2017 selon des principes identiques à ceux précisés dans les délibérations antérieures.

Je propose au Conseil Général :

- de reconduire le Plan de Recherche & d'Innovation Départemental pour la période (2015-2017) selon les mêmes principes que ceux définis dans les délibérations antérieures,
- de prévoir un bilan annuel du P.R.I.D. au cours d'une assemblée plénière du quatrième trimestre 2015,
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre Fonction 900 (Services Généraux) sous fonction 0202.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 25. 62 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur MARCHAND, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant est adopté par assentiment de l'Assemblée.

COMMISSION QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

Madame Nathalie MONTFORT indique que les 4 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jacques MARISSIAUX

Absents : Jean-Marc GOSSET, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT, Michel VANDEVOORDE

N° 1.1

DIRFI/2014/1088

OBJET :

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE
PEREQUATION DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS
D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS A TITRE
ONEREUX DANS LES COMMUNES D'UNE POPULATION
INFERIEURE A 5 000 HABITANTS
FDPTA 2013**

En application de l'article 9 de la loi n°47-2359 du 22 décembre 1947, il est perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental, une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants.

Le montant du FDPTA à répartir en 2014 au titre de l'année 2013 s'élève à 16 471 016,03 € (soit 3 % de moins qu'en 2012).

Conformément à l'article 1595 bis modifié du Code Général des Impôts (CGI), il appartient au Conseil Général de choisir la pondération des critères qui conduiront à la répartition de ce fonds.

Il est proposé au Conseil Général, sur avis de la Commission « Qualité du Service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de maintenir les critères de l'année précédente pour répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle 2013, à savoir :
 - 50 % en fonction de la population ;
 - 20 % en fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal ;
 - 25 % en fonction de l'effort fiscal ;
 - 5 % en fonction des dépenses d'équipement brutes de la commune.

N° 1.2

DIRFI/2014/1089

OBJET :

**REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE
PEREQUATION DE TAXE PROFESSIONNELLE
FDPTP 2014**

Depuis la réforme de la taxe professionnelle et en vertu

de l'article 1648 A du code général des impôts, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est :

- abondé par une dotation de l'État ;
- réparti par le Département l'année de versement de la dotation de l'État à partir de critères objectifs et au profit des communes et des établissements publics de coopération intercommunale défavorisés.

En 2014, la dotation de l'État au titre du fonds a été maintenue au même niveau qu'en 2012 et 2013, en l'occurrence à hauteur de 16 997 687 euros.

En faveur des communes, il est proposé de reconduire la clé de répartition 2013. Celle-ci reposait sur :

- le potentiel financier par habitant comme critère d'éligibilité ;
- et le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) comme critère de répartition.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, l'évolution de la carte appelle une légère adaptation. Il est proposé une répartition au bénéfice des établissements éligibles en 2013 ou issus de la fusion entre au moins deux établissements éligibles et en fonction du niveau de la dotation d'intercommunalité.

Il est proposé au Conseil Général, sur avis de la commission « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de reconduire en 2014 la clé de répartition 2013 de l'enveloppe entre communes et établissements publics de coopération intercommunale ;
- de reconduire en 2014 les dotations individuelles attribuées au titre du FDPTP 2013 aux communes ;
- de répartir l'enveloppe allouée aux établissements publics de coopération intercommunale en faveur des établissements éligibles en 2013 ou issus de la fusion entre au moins deux établissements éligibles et en fonction du niveau de la dotation d'intercommunalité.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32. 61 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Messieurs RENAUD et TARDY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quittés momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

N° 1.3

DIRFI/2014/1109**OBJET :****FINANCEMENT DEPARTEMENTAL 2014 DU CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DU NORD (CAUE)**

Les relations financières entre le Département et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord sont actuellement régies par la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010, ainsi que par une convention générale conclue le 22 mars 2001.

Le Conseil Général a fixé le taux de la Taxe d'Aménagement à 1,45%, réparti entre le CAUE (0,20%) et les Espaces Naturels Sensibles (1,25%). Il reverse la part du produit de la Taxe d'Aménagement affectée au CAUE qu'il a perçu en année n, au CAUE en année n+1.

Ainsi, pour 2014 sera reversé le produit de la part affectée perçue en 2013, qui s'est élevé à 759 319 euros, montant plus faible que les années précédentes.

Il est donc proposé, au regard de la structure du budget du CAUE, de compléter de manière exceptionnelle le produit de la taxe affectée au CAUE par une subvention complémentaire de 740 681 euros, faisant porter le financement départemental à 1,5 millions d'euros pour 2014.

Les perspectives 2014 concernant le montant de la Taxe d'Aménagement suivent la même tendance que celle observée en 2013. Il est proposé en conséquence de déterminer les relations financières entre le CAUE et le Département du Nord dans une nouvelle convention de partenariat (convention d'objectifs et de moyens), qui sera soumise à une prochaine Assemblée Plénière.

Il est proposé au Conseil Général, sur avis de la Commission Qualité du service public, Finances, Ressources Humaines, Relations Internationales, Affaires Européennes :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au CAUE de 740 681 euros pour le présent exercice,
- d'imputer ces dépenses au budget départemental de l'exercice 2014.

ERRATUM AU RAPPORT N°DIRFI/2014/1109

Objet : Financement départemental 2014 du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE)

Suite à une erreur matérielle, dans les pourcentages, il convient de lire le 2^{ème} paragraphe, dans les termes suivants :

« Le Conseil Général a fixé le taux de la Taxe

d'Aménagement à 1,45%, réparti entre le CAUE (0,25%) et les Espaces Naturels Sensibles (1,20%). Il reverse la part du produit de la Taxe d'Aménagement affectée au CAUE qu'il a perçu en année n, au CAUE en année n+1 ».

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32.

61 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Messieurs RENAUD et TARDY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quittés momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

En raison des fonctions qu'ils exercent au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Messieurs SCHEPMAN, PARENT, LEFEBVRE et DELVA quittent la salle au moment du délibéré et de la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

N° 1.4

DIRFI/2014/1082**OBJET :****DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS**

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actif et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'instruction budgétaire et comptable M52 oblige les départements à procéder aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à l'exception des travaux de voirie et des œuvres d'art. Elle mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens selon leur catégorie, mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante à l'intérieur de durées minimales et maximales.

La durée des amortissements est un enjeu important. C'est pourquoi le Département s'efforce, dans le respect de la réglementation, de faire coïncider :

- la durée d'amortissement technique ;
- la durée d'amortissement comptable ;
- la durée des emprunts correspondant à l'investissement initial.

Il s'agit de créer les conditions financières et comptables d'une bonne gestion du patrimoine et de répartir dans le temps le financement de ce patrimoine de manière juste. Par exemple, il est normal que les contribuables de demain participent au financement d'un bâtiment dont la durée d'usage excèdera plusieurs décennies. En revanche, l'achat d'un logiciel doit être

assumé avec des ressources actuelles.

Le Département a fixé des durées d'amortissement par délibérations successives et notamment le 15 décembre 2003 puis le 17 décembre 2012.

Aujourd'hui, la constatation d'une évolution des durées

d'amortissement technique appelle une évolution des pratiques comptables pour que les règles demeurent au plus près des pratiques.

Le tableau ci-dessous présente les différentes durées envisagées :

CATEGORIES DE BIENS	DUREES PREVUES DANS LA M52	DUREES D'AMORTISSEMENT AU DEPARTEMENT
Frais d'études et insertions	5 ans	5 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Voitures	5 à 10 ans	8 ans
Camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8 ans
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans	10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	3 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans	10 ans
Coffre-fort	20 à 30 ans	30 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans	20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 à 30 ans	30 ans
Appareils de laboratoire	5 à 10 ans	10 ans
Équipements de garages et ateliers	10 à 15 ans	15 ans
Équipements des cuisines	10 à 15 ans	15 ans
Équipements sportifs	10 à 15 ans	15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans	30 ans
Plantations	15 à 20 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	30 ans
Bâtiments scolaires	15 à 25 ans	25 ans
Bâtiments	20 à 30 ans	30 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée du bail à construction	Durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 à 20 ans	20 ans
Biens de faible valeur : tous les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 4 500 €TTC	1 an	1 an

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Qualité du Service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » :

- de fixer comme indiqué dans le tableau figurant dans le rapport les durées d'amortissement des biens acquis et des gros travaux réalisés sur les propriétés départementales, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- d'abroger la délibération n°DIRFI/2012/1602 à compter du 1^{er} janvier 2015.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 32. 61 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Messieurs RENAUD et TARDY, présents à l'appel de l'affaire, avaient quittés momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

N° 2.1

DVD-E/2014/871

OBJET :

**PONT LEVANT FERROVIAIRE AU DESSUS DE L'AA, SUR LA
LIGNE CALAIS – DUNKERQUE
PARTICIPATION DES AGENTS DEPARTEMENTAUX AUX
MANOEUVRES DU PONT DE MANIERE A PRESERVER LE
TOURISME FLUVIAL ET PORTUAIRE, COMPTE TENU DE LA
PRESENCE DU PORT DEPARTEMENTAL DE GRAVELINES -
GRAND-FORT-PHILIPPE**

Madame Stéphanie BODELE indique que les 5 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jacques MARISSIAUX

Absents : Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Eric RENAUD, Jean-Marie RUANT, Michel VANDEVOORDE

L'électrification de la ligne ferroviaire Calais – Dunkerque permettra dans les prochains mois d'améliorer l'offre de transport de voyageurs et de marchandises, en nombre et en qualité. Dans le cadre de ce projet largement financé par la Région Nord/Pas-de-Calais, Réseau Ferré de France (RFF) a modernisé le pont levant ferroviaire surplombant l'Aa permettant un contrôle des manœuvres à distance.

Pour autant, si RFF a la possibilité de garantir l'arrêt de la circulation des trains lorsque les bateaux sont autorisés à passer, un opérateur doit être sur place pour démarrer l'ouverture puis la fermeture du pont.

Les agents départementaux du port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe assurent sans interruption les manœuvres des écluses portuaires. De plus, ils assurent, dans le cadre d'astreintes, l'ouverture et la fermeture du pont levant routier sur l'Aa parallèle au pont ferroviaire, au droit de la RD 601.

Afin d'améliorer l'efficacité du service public et préserver le tourisme fluvial et portuaire, il est proposé que les agents départementaux assurent, sans compensation financière de RFF, les manœuvres du pont ferroviaire, après formation et habilitation des agents et avec les réserves indiquées ci-dessous :

- la possibilité pour le Département de mettre fin à sa participation, sans indemnité et quel que soit le motif, avec un préavis de trois (3) mois,
- le financement et la construction, par RFF, de pontons d'attente pour les bateaux, de part et d'autre du pont ferroviaire : en effet, compte tenu de l'accroissement du trafic des trains, ces pontons sont indispensables pour sauvegarder la possibilité pour les bateaux de passer de l'Aa vers le port de Gravelines.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures » est invité à statuer et le cas échéant à :

- accepter que les agents départementaux assurent, sans compensation financière de RFF, les manœuvres du pont ferroviaire situé à l'intersection de la rivière Aa navigable et de la ligne ferroviaire Calais – Dunkerque, après formation et habilitation des agents ;
- réserver cet accord à la possibilité pour le Département de pouvoir le résilier, sans indemnité et quel que soit le motif, avec un préavis de trois (3) mois ;
- réserver également cet accord au financement et la construction, par RFF, de pontons d'attente pour les bateaux, de part et d'autre du pont ferroviaire ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de superposition d'affectation et de gestion avec RFF, propriétaire du pont, SNCF, qui assure la surveillance de l'infrastructure ferroviaire pour le compte de RFF, et VNF, propriétaire du terrain, dans la mesure où elle reprend les réserves indiquées, le projet de convention soumis à la validation de tous les partenaires étant joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Président à signer les avenants à la présente convention s'ils ne concernent que l'organisation entre RFF, VNF et la SNCF ;
- autoriser Monsieur le Président à suspendre la mise à disposition des agents départementaux dès lors qu'il considère que les conditions d'intervention des agents départementaux ne sont plus satisfaisantes ;
- autoriser Monsieur le Président à mettre fin à la participation des agents départementaux si l'organisation des services ne permet plus la poursuite de la mission.

N° 2.2

DT/2014/910

OBJET :

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE
VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD
PERIMETRES N°1, 2, 3 ET 4
MODIFICATION DE L'ANNEXE N°2 : PLANS DE
PRODUCTION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 ;
MISE A JOUR DE L'ANNEXE N°6 « INVENTAIRE B » : LISTE
DES BIENS MIS A DISPOSITION ;
PERIMETRE 1 - MISE A JOUR DE L'ANNEXE N°1 « LISTE
DES COMMUNES DU PERIMETRE »**

Un des avantages du mécanisme de délégation de service public est de permettre une adaptation rapide de l'offre de transport à l'évolution des besoins des usagers.

Ainsi, le début d'une nouvelle année d'exploitation est l'occasion pour le Département de mettre en place des modifications du réseau permettant de développer l'offre vers des pôles d'intérêts nouveaux, de s'adapter aux demandes de changement d'horaires des établissements scolaires et de répondre à des demandes d'élus ou d'usagers inscrites au programme d'études durant l'année écoulée.

Au 1^{er} septembre 2014, les principales modifications sont les suivantes :

Pour le Périmètre 1

- amélioration de la ligne 101 Steenvoorde - Dunkerque avec la création d'une course entre Dunkerque et Hondshoote pour une arrivée à 8h30 à Hondshoote à la demande d'usagers,
- desserte de la commune de Godewaersvelde sur quatre courses de la ligne 108 Boeschepe - Armentières permettant une intermodalité en gare de Bailleul,
- desserte de l'entreprise Roquette à Lestrem sur la ligne 112 Estaires - Hazebrouck suite à l'enquête Plan de Déplacement de l'Entreprise (PDE) réalisée par l'entreprise,
- modification de l'itinéraire de la ligne 122 Dunkerque - Bourbourg permettant la desserte des communes de Millam, Drincham et Wulverdinghe ne disposant aujourd'hui que d'une desserte en renfort scolaire,
- mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les écoles primaires desservies par le réseau Arc en Ciel,
- adaptation des horaires du mercredi midi du collège Jacques Prévert à Watten.

Pour le Périmètre 2

- mise en place en lignes régulières de 2 courses jusque là sur réservation sur la ligne 201 Aniche-Villeneuve d'Ascq les dimanches et fêtes,
- amélioration de l'offre sur la ligne 239 « pev' ailes » suite à des remontées d'usagers avec des ajouts d'arrêts et une optimisation des correspondances,
- adaptation des horaires du lycée Couteaux de Saint Amand les eaux,
- adaptation des horaires du collège Sainte Anne à Somain,
- adaptation des horaires du lycée et Lycée Professionnel (LP) Notre Dame de la Providence à Orchies,
- amélioration du réseau dans le secteur de La Bassée permettant une intermodalité en gare de La Bassée, en lien avec LMCU.

Pour le Périmètre 3

- ajout de la commune de Trith Saint Léger, arrêt « Le poirier », sur la ligne 333 pour améliorer la correspondance avec le TER SNCF,
- adaptation à la modification des rythmes scolaires des Regroupements Pédagogiques

Intercommunaux (RPI) :

- o Hem Lenglet/Aubenecheul,
 - o Seranvillers/Niergnies/Wambaix,
 - o Flesquieres/Ribécourt,
- sur les lignes 305, 307 et 324.

- remaniement des courses de la ligne 304,
- réorganisation des courses de la ligne 328,
- création de navettes pour la desserte de l'Université et Pôle emploi de Caudry et desserte de Saint Hilaire lez Cambrai depuis Caudry pour une personne à mobilité réduite sur la ligne 331,
- modification des horaires du lycée Rimbaud de Sin le Noble fermé le samedi matin et ouvert le mercredi pour les lignes 320, 321, 322, 323 et 325.

Pour le Périmètre 4

- mise en place des rythmes scolaires pour les écoles primaires des communes de Floyon, Jolimetz, Saint Waast La Vallée, Villers Sire Nicole, Houdain lez Bavay, Etroeungt, Féron, Cousolre et des regroupements pédagogiques intercommunaux des communes de Taisnières en Thiérache-Noyelles sur Sambre, Lez Fontaine-Dimechaux-Dimont-Wattignies La Victoire, Beaurepaire sur Sambre-Prisches, Mairieux-Elesmes, Haut Lieu-Boulogne sur Helpe,
- adaptation des horaires de la sortie du mercredi du collège Jean Rostand de Le Cateau,
- adaptation des horaires des lignes 404-422 et 424 pour permettre des correspondances avec le réseau ferré.

L'annexe n°2 des conventions de Délégation de Service Public (DSP) relatives au réseau Arc en Ciel intitulée « Plans de production » présente, pour chaque périmètre, la consistance des services exploités par chaque délégataire, à savoir notamment l'itinéraire des lignes du périmètre concerné, les arrêts desservis, les horaires de desserte, les jours de fonctionnement des services et l'affectation des véhicules.

Les conventions prévoient que les délégataires présentent de manière annuelle des propositions de modification des services pour la période allant du 1^{er} septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1. En application de ces dispositions, des services ont été modifiés au 1^{er} septembre 2014.

Il convient donc de mettre à jour l'annexe n°2 « Plans de production » des conventions concernées en y intégrant les modifications mises en place. Les plans de production des services exploités sur les périmètres de transport n°1, 2, 3 et 4 modifiés sont repris en annexe des projets d'avenants joints au présent rapport.

De même, il convient de mettre à jour l'annexe n°6 de chaque convention, intitulée « Inventaire B » et reprenant la liste des biens mis à disposition par les délégataires pour l'exploitation des services de transport routier régulier non urbain de voyageurs. Ces annexes sont reprises en annexe des projets d'avenants joints au présent rapport pour les périmètres n°1, 2, 3 et 4.

Pour les quatre périmètres, ces modifications représentent une augmentation inférieure à 1% du montant du compte d'exploitation prévisionnel et n'entraînent pas de contribution financière supplémentaire du Département. Néanmoins, ces modifications ont un impact financier qui ne pourra être apprécié de manière certaine qu'au terme de l'année complète d'exploitation, soit après le 31 août 2015, afin de tenir compte des autres modifications qui pourraient intervenir en cours d'année. L'ampleur de l'impact de ces modifications de services sera appréciée après le 31 août 2015 pour chacun des périmètres et donnera lieu, le cas échéant, à la passation d'un nouvel avenant.

Pour le périmètre 1, ces modifications prennent également en compte les modifications du périmètre territorial de la délégation confiée au délégataire. En effet, l'intégration des communes de Spycker et Ghyveld au périmètre de transport urbain de Dunkerque relevant de la compétence de la Communauté Urbaine de Dunkerque en matière de transport, entraîne leur retrait corollaire du périmètre de compétence du Département et donc du périmètre territorial de la délégation confiée au délégataire.

Suite à ces évolutions, il convient de procéder à la mise à jour de l'annexe n°1 à la convention du Périmètre 1, qui dresse la liste des communes du périmètre. Cette annexe est reprise en annexe du projet d'avenant joint au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- d'autoriser la passation d'avenants aux conventions de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur les périmètres n°1 (avenants n°23, 24 et 25), 2 (avenants n°24 et 25), 3 (avenants n°18 et 19) et 4 (avenants n°23 et 24) de façon à modifier les annexes n°2 « Plans de production », n°6 « Inventaire B » à chacune des conventions relatives respectivement à l'exploitation des services sur le périmètre n°1, le périmètre n°2, le périmètre n°3, le périmètre n°4 et l'annexe n°1 « Liste des communes du périmètre » de la convention relative à l'exploitation des services sur le périmètre 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et l'ensemble des actes et documents correspondants.

N° 2.3

DT/2014/912

OBJET :

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT PUBLIC ROUTIER REGULIER NON URBAIN DE
VOYAGEURS POUR LE DEPARTEMENT DU NORD
PERIMETRES N°1, 2 ET 4
AVENANTS RELATIFS A LA MISE EN PLACE DE LA
REMUNERATION A LA VALIDATION**

Une convention de délégation de service public a été

conclue pour l'exploitation des services réguliers de transport routier non urbain de voyageurs d'intérêt départemental, y compris le transport scolaire, en 2010 pour les périmètres 1, 2 et 4.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- une gestion du réseau transparente, maîtrisée et conforme aux exigences inhérentes à une gestion en DSP,
- la conduite d'une démarche d'optimisation du réseau se traduisant par le développement de sa qualité, de son attractivité et de sa fréquentation,
- la mise en œuvre d'une véritable politique commerciale et de communication au service du réseau en vue d'améliorer la mobilité dans toutes ses composantes (sociale, environnementale, économique, ...),
- l'installation de la billettique sur le réseau, instrument de modernisation du service (paiement, validation et suivi) et de développement de l'intermodalité.

Figure, parmi les missions du Délégué, celle de mettre en place un système billettique interopérable tant sur l'ensemble du réseau départemental qu'avec les réseaux des autres autorités organisatrices du Nord-Pas-de-Calais et assurant l'interface avec la future centrale régionale mise en œuvre dans le cadre du SMIRT (Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports).

La mise en place du système billettique étant intervenue comme prévu dans la convention, il convient d'adapter les dispositions relatives au calcul de la part variable de la contribution financière départementale. L'article 63 de la convention prévoit, en effet, que, suite à la mise en place de la billettique, les modalités de calcul de la part variable de la contribution du Département seront modifiées pour être adossées à la fréquentation réelle.

Le présent projet d'avenant a donc pour objet de définir les modalités de rémunération à la validation du délégataire de chaque périmètre, conformément aux dispositions de la convention et de ses annexes.

A compter de l'année 2013-2014 pour les périmètres 1, 2 et 4, la part variable de la contribution financière du Département sera calculée de la façon suivante :

- $Y \text{ € par validation commerciale } \times \text{ nombre de validations commerciales enregistrées par le système billettique,}$
- $Z \text{ € par validation scolaire } \times \text{ nombre de validations scolaires enregistrées par le système billettique.}$

Les parties se sont accordées sur les valeurs suivantes (en valeur janvier 2010) :

Pour le Périmètre 1 : $Y = 4,9135 \text{ € et } Z = 1,0525 \text{ € ;}$
 Pour le Périmètre 2 : $Y = 6,1952 \text{ € et } Z = 0,9621 \text{ € ;}$
 Pour le Périmètre 4 : $Y = 9,1283 \text{ € et } Z = 0,5246 \text{ € .}$

Le projet d'avenant instaure également un système d'intéressement pour le Département par le biais d'un reversement des excédents de recettes perçues par le délégataire. Ainsi, si les recettes réellement perçues par le délégataire sont supérieures de plus de 5 % aux recettes prévisionnelles, la contribution financière du Département se trouve diminuée suivant un système progressif.

La mise en place de la rémunération à la validation conduit enfin à l'instauration de deux nouvelles annexes à la convention. L'annexe 27 définit les validations prises en compte pour le calcul de la contribution départementale. L'annexe 28 définit de façon précise les modalités de calcul de la compensation financière versée par le Département au délégataire en cas d'évolution de la grille tarifaire (non révision ou modification).

Les projets d'avenants et les nouvelles annexes à la convention sont annexés au présent rapport.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Transports et Infrastructures et de la Commission de Délégation de Service Public :

- d'autoriser la passation d'avenants aux conventions de délégation de service public pour l'exploitation du service de transport public routier régulier non urbain de voyageurs pour le Département du Nord sur les périmètres n°1 (avenant n°21), 2 (avenant n°22) et 4 (avenant n°19) de façon à définir les modalités de mise en place de la rémunération à la validation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et l'ensemble des actes et documents correspondants.

N° 2.4

DVD-E/2014/881

OBJET :

**FINANCEMENT DES SECTIONS DE WATERINGUES DU NORD
 APPROBATION DES CONVENTIONS AVEC LES 1^{ERE}, 2^{EME}, 3^{EME}
 ET 4^{EME} SECTIONS DE WATERINGUES DU NORD ET A.D.M.F
 FIXANT LE MONTANT DE L'IMPOSITION DUE PAR
 LE DEPARTEMENT DU NORD AU TITRE DES ROUTES
 DEPARTEMENTALES A COMPTER DE 2015**

L'assèchement de la zone de Wateringues et la lutte contre les inondations marines sont principalement assurés par :

- l'Institution Interdépartementale des Wateringues qui réunit les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- les sections de Wateringues qui sont au nombre de 5 dans le Nord : les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections et la section des Moères (A.D.M.F).

Sur le plan institutionnel, des travaux sont en cours sur la gouvernance de ce système qui a notamment l'inconvénient de peu impliquer les communes et EPCI pourtant en charge de la planification urbaine. Les suites à

donner à l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires sont également examinées.

Dans cette organisation historique :

- les deux Départements financent à parité le fonctionnement de l'Institution Interdépartementale des Wateringues (590 000 € en 2014 chacun), les sections de wateringues versant quant à elles 440 000 € ;
- le Département paie une taxe à chacune des sections de Wateringues qui correspond au produit des surfaces de routes départementales sur la section et du taux à l'hectare voté par la section (environ 95 000 € en 2014), au titre de la délibération DVD-E/2010/1175 en date du 15 novembre 2010.

Le présent rapport concerne ces taxes prélevées par les sections de Wateringues puisque les conventions en cours prennent fin en 2014. En plus des travaux engagés depuis 2004, ce rapport intervient dans le contexte de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui introduit une nouvelle compétence : la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), confiée à titre obligatoire au bloc communal au 1^{er} janvier 2016. Cette compétence GEMAPI a été accompagnée de la création d'une ressource fiscale dédiée et facultative dont le plafond est fixé à 40 € parhabitant.

Impact de la loi MAPTAM sur le financement des sections des Wateringues et de l'Institution

	Surface imperméabilisée	Coefficient multiplicateur	Taxe par ha pondérés	Valorisation
1 ^{ère} section	137 ha 88 a	6	18,60 €H.T	18 464,89 TTC
2 ^{ème} section	209 ha 16 a	6	28,00 €HT	42 166,66 €TTC
3 ^{ème} section	43 ha 48 a	6	29,00 €HT	9 078,62 €TTC
4 ^{ème} section	108 ha 05 a 88 ca	6	28,00 €HT	21 784,65 €TTC
A.D.M.F	4 ha 29 a 82 ca	6	28,00 €HT	866,52 €TTC

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transport, Infrastructure » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver les conventions annexées au rapport qui induiront pour 2015 et 2016 le versement des taxes suivantes aux 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sections des Wateringues du Nord et à l'Administration du Dessèchement des Moères françaises :

	Taxe à verser 2015
1 ^{ère} section	18 464,89 TTC
2 ^{ème} section	42 166,66 €TTC

Interdépartementale des Wateringues

La loi définit les missions très ciblées de la GEMAPI :

- l'aménagement de bassins hydrographiques ;
- l'entretien de cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ;
- la restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue) ;
- la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique).

Cette dernière mission est très spécifiquement partagée avec la mission des sections de Wateringues et de l'Institution Interdépartementale, dans le secteur de la Flandre Maritime.

La réponse apportée par le Gouvernement à une question posée par le Sénateur Hervé POHER précise que « si les collectivités choisissent d'instituer la taxe, son montant sera déterminé au regard du coût prévisionnel annuel résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, minoré par les interventions réalisées par les sections de Wateringues ». Autrement dit, la taxe GEMAPI a vocation non pas à doubler la taxe dite « de Wateringues » mais à la compléter pour que la compétence puisse être exercée comme sur le reste du territoire ».

Il est néanmoins très envisageable que la taxe GEMAPI devienne une ressource importante de la lutte contre les inondations dans le secteur des wateringues.

D'ici fin 2016 néanmoins, il est proposé de reconduire les conventions avec les sections de Wateringues dont le travail au quotidien est remarquable sur les bases de calcul suivantes :

3 ^{ème} section	9 078,62 €TTC
4 ^{ème} section	21 784,65 €TTC
A.D.M.F	866,52 €TTC

- autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et tous les actes correspondants,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 93621, nature comptable 637 – Programme C02A-01P612.

N° 2.5

DVD-E/2014/866

OBJET :

**VALIDATION DU BAREME DE FACTURATION DES
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION EN CAS
DE DOMMAGE OU INCIDENT SUR LE DOMAINE PUBLIC
ROUTIER**

Afin d'assurer l'entretien et la surveillance du réseau

routier départemental, le Département du Nord est amené à facturer des prestations d'entretien et d'exploitation à des tiers, notamment au titre des réparations des dégâts causés au domaine public routier définis à l'article R 116-2 du Code de la voirie routière.

Le tableau ci-dessous démontre l'important travail des agents départementaux pour préserver le budget départemental :

Années du sinistre	Nombre de dossiers enregistrés pour l'année donnée avec tiers identifiés	Coût des réparations pour l'ensemble des dossiers	Nombre de dossiers recouvrés (sur l'année en cours ou sur les années suivantes)	Bilan financier : recouvrement par année quelle que soit l'année du sinistre
2012	102	220 875,97 €	73	140 333,88 €
2013	85	151 597,47 €	49	73 770,15 €
2014	24	51 671,02 €	7	6 262,04 €
	211	424 144,46 €	129	220 366,07 €

A l'image de ce qui est réalisé par l'Etat sur les routes qu'il a encore en gestion (voir arrêté du 29 mars 2013 publié au JORF du 10 avril 2013), il est proposé de délibérer sur un barème de facturation avec des coûts établis sur la base d'éléments de comptabilité analytique propres au Département. La délibération est de nature à conforter les demandes des services auprès des tiers ou de leurs assureurs.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Transports, Infrastructures » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le barème de facturation suivant, à appliquer à compter de la délibération du Conseil Général du 3 novembre 2014 et jusqu'à sa révision,

Catégories	Prix € / heure
Camions	15,00 €
Fourgons	9,00 €
Tracteurs	32,15 €
VL	4,00 €
VUL	6,50 €
Remorques et FLR	22,00 €
Balayeuses	57,00 €
Main d'œuvre	37,34 €
Engin ou matériel de location	Sur la base de la facture reçue par le Département
Prestations externalisées	Sur la base de la facture reçue par le Département
Matériaux	Sur la base de la facture reçue par le Département

- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de recouvrement auprès des tiers concernés.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs GOSSET et TARDY.

Messieurs DULIEU et VALOIS, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 33. 59 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Marc GODEFROY indique que le rapport présenté a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jacques MARISSIAUX

Absents : Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Eric RENAUD, Jean-Marie RUANT, Patrick VALOIS, Michel VANDEVOORDE

DGSOL/2014/934

OBJET :

AVIS RELATIF A LA PARTIE « URGENCES » ET AU VOLET
MEDICAL « URGENCES » DU SCHEMA REGIONAL
D'ORGANISATION DES SOINS (SROS)

Par délibération en date des 19, 20 et 21 décembre 2011, le Conseil Général a émis un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) composé du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS), du Schéma Régional d'Organisation de Soins (SROS) et du Schéma Régional de Prévention (SRP).

Suite aux différents avis émis notamment par la conférence régionale de santé et de l'autonomie, les collectivités locales, la Région et l'Etat, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a arrêté le Projet Régional de Santé le 12 janvier 2012 sans le Schéma Régional de Prévention.

Le Conseil Général a émis un avis sur un document actualisé du Schéma Régional de Prévention par délibération du 26 mars 2012.

Le PRS est décliné en différents programmes régionaux.

Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé a sollicité l'avis du Conseil Général par courrier en date du 10 avril 2014 sur la partie « Urgences » et le volet médical « Urgences » du SROS, conformément aux dispositions de l'article L1434-3 et R1434-1 du code de la santé publique.

**I - La partie « Urgences » et le volet
médical « Urgences » du SROS :**

Ce document complémentaire au SROS adopté en 2011 est la résultante des travaux régionaux.

Le document soumis à avis comprend 4 chapitres : contexte et cadre juridique, état des lieux, orientations / évolutions, bilan des Objectifs Quantitatifs de l'Offre de Soins (OQOS) et implantation du Service Médical d'Urgences Régional (SMUR).

Contexte et cadre juridique :

Le volet « urgences » traite en priorité de l'accueil des patients au sein des services d'urgences, mission de service public, des liens indispensables d'une part avec l'offre ambulatoire, d'autre part avec la filière d'aval pour les personnes nécessitant une hospitalisation ou une prise en charge ultérieure.

L'activité de médecine d'urgence se décline de 3 manières :

- régulation des appels adressés au service d'aide médicale urgente (SAMU),

- prise en charge par l'Unité Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) dont celle de pédiatrie,
- prise en charge des personnes accueillies dans des structures d'urgences dont celles de pédiatrie.

Les coopérations transfrontalières ont fait l'objet d'accord-cadre et de conventions (modalités d'organisation de l'aide médicale urgente intervention du SMUR français en Belgique et du SMUR belge en France, organisation des soins intensifs et réanimation entre Maubeuge-Mons et Tournai-Valenciennes).

Le code de la santé publique prévoit des modalités réglementaires particulières pour les prises en charge spécifiques concernant : les enfants, les personnes âgées relevant de la gériatrie, les personnes nécessitant des soins psychiatriques, les personnes nécessitant une prise en charge médicale et chirurgicale dans les plus brefs délais (accès direct à un plateau technique spécialisé).

L'Etat des lieux :

La répartition des sites d'urgences respecte globalement les critères fixés par la réglementation. Cependant cette répartition est inhomogène en infrarégional (minimum sur la Direction Territoriale du Cambrésis et maximum sur celle de Métropole Roubaix Tourcoing).

Au regard de l'évaluation du taux de recours aux urgences, le nombre et la répartition semblent permettre de garantir l'accès aux soins urgents dans la région.

Les communes du Nord sont distantes de moins de 30 mn d'un service d'urgences (priorité du Pacte Territoire Santé du gouvernement) à l'exception de 8 communes sur les territoires du Hainaut Cambrésis (Flines les Mortagnes, Honnechy, Fontaine, Robersart, Bousies, Verdegies au bois) et du Littoral (Houtkerques et Winnezele) : celles-ci y sont accessibles entre 35 et 40,9 mn. De fait, et également pour éviter des transports inutiles et délétères aux urgences pour les populations les plus fragiles, une expérimentation sur 7 grands territoires effecteurs en nuit profonde a été lancée en janvier 2013. Son évaluation est en cours. 7 maisons de garde médicale sont à divers stades d'avancement dans le Nord.

Chaque Zone de Proximité de la région est couverte par un SMUR. Cependant, la moyenne d'équipes SMUR pour 100 000 habitants est inhomogène.

L'activité des équipes de SMUR est globalement stable dans la région. Les besoins en équipe de SMUR ont été évalués par analyse des indisponibilités des équipes en région (interventions d'équipes d'autres secteurs voire par la Belgique). Devant ces constats, le SROS évoque la nécessité de réévaluer le nombre d'équipes SMUR dans la région et de favoriser la création d'équipes de transports infirmiers interhospitalières.

Chaque établissement, siège d'un service d'urgences, dispose d'une permanence d'accès aux soins (PASS) généraliste, 4 d'une PASS buccodentaire ou de psychiatrie. Une coordination régionale est réalisée par une PASS régionale.

Accueil des enfants aux urgences :

Le nombre de structures d'urgences pédiatriques a augmenté dans la région : 4 en 2001, 12 en 2012. Sur les 11 établissements ne disposant pas d'un service pédiatrique, 5 ont conventionné avec un service pédiatrique d'un

établissement référent.

Accueil des personnes âgées aux urgences :

11,2 % des passages aux urgences concernaient des personnes âgées de plus de 75 ans en 2012. 50 % des admissions en court séjour gériatrique se fait toujours par le service des urgences pour les personnes de plus de 75 ans. Ce taux est bien supérieur dans les zones de Flandres Maritimes (84 %), et du Douaisis (86,1 %).

Il n'existe pas d'équipe mobile de gériatrie sur tous les établissements sièges d'un service d'urgence (10 équipes mobiles de gériatrie sont actuellement en fonctionnement dans le Nord).

Accueil aux urgences des patients nécessitant des soins psychiatriques :

L'organisation de la prise en charge des soins psychiatriques est variable d'un établissement à l'autre, les conventions réglementaires sont parfois anciennes et ne tiennent pas compte des évolutions réglementaires, certains ne disposent pas de convention ou de protocole. La Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie en Santé Mentale (F2RSM) a réalisé une enquête spécifique (Base SAMU de 2009 à 2011, 5 sites d'urgences en 2012) sur les tentatives de suicide (TS) : environ 8 000 appels par an, 7,6 à 10,5 % des accueils aux urgences liés à une tentative de suicide, 11 000 hospitalisations en établissements de santé, 5 844 en structure psychiatrique (1,94 % des cas). Les hospitalisations complètes concernent 2,45 % habitants par an. 4 % habitants seraient pris en charge en ambulatoire de psychiatrie, ce qui représenterait 30 à 40 TS par Jour en région.

Orientations/évolutions :

Le SROS comprend 3 axes, déclinés en 12 orientations :

- Améliorer la structuration régionale : mise en réseau des urgences et déploiement d'outils communs ;
- Améliorer l'accessibilité au dispositif : améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs de soins non programmés et urgences de la région, mettre en place un dispositif de médecins correspondants du SAMU, renforcer l'offre de l'aide médicale urgente pré-hospitalière, améliorer la coordination des transports sanitaires hélicoptérés ;
- Améliorer la qualité et la sécurité des soins, la fluidité du parcours de soins non programmés, des conditions de travail : améliorer la fluidité de parcours de soins non programmés au sein des établissements de santé, améliorer les conditions de travail aux urgences, améliorer la prise en charge spécifique aux urgences des enfants, des personnes âgées, des personnes nécessitant des soins psychiatriques, des personnes en situation de handicap, mettre en cohérence le volet urgences du SROS PRS et des Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Bilan OQOS (Objectifs Quantitatifs de l'Offre de Soins) et implantations SMUR :

Il est proposé de consolider le dispositif de la région en poursuivant le processus permanent d'adaptation et d'amélioration par les orientations et actions proposées.

La nature de l'activité d'accueil de soins non

programmée doit être documentée.

L'ouverture d'implantations supplémentaires sera envisagée dans un second temps.

Il n'est pas proposé d'implantation supplémentaire d'équipe SMUR mais un renforcement des équipes existantes où les besoins ont été identifiés.

II - Lien avec les compétences du Département :

La prévention et l'accès aux soins des nordistes constituent la première des priorités du Plan Départemental « Santé-Bien être » adopté le 16 octobre 2013.

Le Département du Nord, de par son investissement dans les solidarités territoriales et les solidarités sociales auprès des enfants, des personnes en situation de précarité, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, porte un intérêt particulier au volet « Urgences » du SROS.

Le Département du Nord est engagé dans des actions ou expérimentations qui ont pour objectif une approche globale des personnes (Réseau périnatal, PAERPA ...) ainsi que la continuité des soins. Une attention particulière devrait être portée aux sujets relatifs à la permanence des soins ainsi qu'aux urgences dans les réflexions sur le parcours de santé.

III - Analyse des propositions au regard de la situation régionale :

Ce document résulte d'un travail mené en collaboration avec des représentants de l'ensemble des acteurs régionaux concernés par cette problématique.

Les orientations nationales ont été adaptées aux spécificités régionales.

Globalement, le Département est favorable aux mesures d'amélioration de l'accessibilité des nordistes aux urgences, de la qualité et de la sécurité des soins, de la fluidité de parcours des soins et des conditions de travail des professionnels des urgences.

Le Département du Nord souhaite que des réponses soient effectivement apportées aux communes distantes de plus de 30 min d'une structure d'urgences.

Il sera particulièrement vigilant sur la réduction des inégalités territoriales de santé.

Concernant l'admission des enfants aux urgences, le Département du Nord émet un avis favorable aux propositions d'amélioration de l'accueil des enfants. Toutefois, Il n'est pas fait état de la prise en charge spécifique des enfants et adolescents nécessitant des soins en psychiatrie.

L'objectif d'améliorer et fluidifier la prise en charge des enfants et adolescents nécessitant des soins psychiatriques en urgences se pose de façon cruciale, notamment pour les enfants sous protection de l'enfance. Il est également nécessaire d'améliorer la prise en charge en amont et en aval. Or, certains territoires du Nord ne possèdent pas les réponses adaptées aux besoins locaux : absence ou faiblesse des capacités en hospitalisation complète (Avesnois, Valenciennois, Douaisis, Dunkerquois, Flandre intérieure, Roubaix-Tourcoing), en hospitalisation de jour (Avesnois,

Lille, Roubaix-Tourcoing, Flandre intérieure, Dunkerquois), à temps non-complet (Lille, Roubaix-Tourcoing, Avesnois, Dunkerquois), et en CMP (Roubaix-Tourcoing, Valenciennois, Douaisis, Avesnois ...).

Concernant la prise en charge spécifiques des personnes âgées, le Département est très favorable aux actions proposées : favoriser le maintien à domicile en intervenant afin d'éviter les hospitalisations, optimiser leur accueil dans les structures d'urgences, favoriser la mise en place d'équipes mobiles de gériatrie, favoriser les admissions directes ou hospitalisations de jour. Si éviter l'hospitalisation des personnes âgées est indispensable, il est également nécessaire d'avoir des objectifs conjoints qui viseraient à assurer une prise en charge coordonnée à la sortie d'hospitalisations entre aidants, hôpital, ville et structures médico-social. Le PAERPA est cité comme projet d'expérimentation des mesures préconisées dans ce volet du SROS. Le Département sera attentif à la mise en œuvre de ces actions.

Concernant l'accueil des personnes nécessitant des soins psychiatriques urgents, les actions proposées visent à améliorer et fluidifier leur prise en charge.

Cependant celles-ci ne concerneraient que le secteur du soin, les aidants et les professionnels sociaux et médicosociaux n'étant pas cités.

Le Département du Nord, au regard de la réalité de l'accès aux soins psychiatriques, y compris en urgence ou en crise, reste en attente de travaux relatifs à la coordination entre psychiatrie, social et médico-social à l'échelle de la zone de proximité, affichés dans le cadre du PR « Santé Mentale 2012/2016.

Un programme régional spécifique « accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap » est initié. Il abordera l'accueil de ces personnes au sein des urgences.

Concernant l'accueil aux urgences des personnes en situation de précarité, aucune proposition n'est formulée. Le Département du Nord souhaite qu'une réflexion soit menée afin d'optimiser le dispositif.

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Lutte contre les Exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » :

- d'émettre un avis relatif à la partie « Urgences » et le volet médical « Urgences » du Schéma régional d'Organisation des Soins (SROS) dans les termes suivants :

En conclusion, le Département du Nord est globalement favorable à la partie « Urgences » et au volet médical « Urgences » du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) proposé du fait de son efficacité attendue sur la santé et la qualité de vie des nordistes, au regard également de l'impact sur ses politiques.

Le Département sera vigilant à ce que les besoins de la population du Nord soient pris en compte,

notamment ceux sur les territoires aujourd'hui éloignés d'un service d'urgences ainsi que ceux des populations spécifiques évoquées.

Le Département du Nord réaffirme la nécessité impérieuse de bénéficier de moyens supplémentaires pour permettre à la région Nord/Pas-de-Calais de rattraper son retard du fait de la situation sanitaire très dégradée et corriger les inégalités sociales et territoriales de santé.

Il souhaite que la mise en place d'une articulation de ces dispositifs avec les secteurs de la prévention et du médico-social soit un axe développé dans notre région.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 33. 59 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur DULIEU.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION

Madame Alexandra LECHNER indique que le rapport présenté a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absents : Mehdi MASSROUR, Eric RENAUD, Jean-Marie RUANT, Patrick VALOIS

N° 5.1

DE/2014/1047

OBJET :

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015

Depuis 2005, ce sont près de 10 000 contrats aidés qui ont été engagés par le Département, dans les collèges sur des missions d'Agent de collègue. Ainsi, chaque année, une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) est signée entre le Département et l'Etat pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Depuis, la loi du 1^{er} décembre 2008 les contrats aidés sont placés sous le régime du Contrat Unique d'Insertion (CUI).

Le CUI a pour but de faciliter l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion mais aussi de rendre plus lisibles les dispositifs actuels. Le CUI se décline en deux versions :

- le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non-marchand,
- le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral en vigueur, relatif à la mise en œuvre du CUI dans les collèges précise que :

- la durée hebdomadaire de travail est de 26 heures pour les allocataires du RSA ayant signé un Contrat d'Engagements Réciproques avec le Département et ceux inscrits à Pôle emploi ayant signé un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

La participation financière du Département reste identique : aide forfaitaire versée aux employeurs, correspondant à 88 % du montant du RSA pour une personne seule.

Concernant la part à charge restante du salaire, l'Etat y participe depuis mars 2013 à hauteur de 80% et non

plus 90%. Le taux de participation de l'Etat est resté stable en 2014. Les charges patronales et salariales non exonérées sont financées à 100% par le Département

Une nouvelle CAOM doit être signée entre le Département et l'Etat pour l'année 2015.

Selon les orientations adoptées par le Plan Départemental d'Insertion et en concertation avec la Direction de la Lutte contre les Exclusions et de la Promotion de la Santé, il est proposé de maintenir le nombre de CAE RSA 26 h sur lequel s'engage la CAOM à 400 contrats de 6 mois en 2015.

Au-delà de cet aspect quantitatif le projet de mettre en œuvre un dispositif offrant aux salariés en contrat aidés de bénéficier d'un parcours d'accompagnement à l'emploi personnalisé est en cours d'élaboration.

Il est également proposé de ne pas modifier l'effectif des CUI CAE 20 h, soit 600 contrats de 6 mois en 2015. Depuis 2014 le taux de participation de l'Etat a été porté de 65 à 75 % du salaire.

Il est proposé, pour l'année 2015 de prévoir un engagement du Département à hauteur de 200 CAE RSA 26 h pour la convention annuelle d'objectifs et de moyens, contrats finançables sur 12 mois pour les missions techniques des collègues employeurs (soit 400 contrats finançables sur 6 mois).

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Education »

- d'approuver les termes de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens au titre de l'année 2015 jointe en annexe ;
- d'approuver les termes du CERFA joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce CERFA et cette Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget départemental.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 34. 61 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur VANDEVOORDE.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, LOGEMENT, HABITAT

Monsieur Roméo RAGAZZO indique que le rapport présenté a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur Michel LEFEBVRE constate que la facture énergétique pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages les plus modestes et que la perspective de nouvelles augmentations plonge les familles dans l'inquiétude.

Monsieur LEFEBVRE explique que le département du Nord est particulièrement touché par la précarité énergétique. Il souligne que le dispositif Nord Energie Solidarité (NES) a pour ambition, dans le cadre d'une expérimentation, de sortir 1 000 ménages de cette précarité.

Monsieur LEFEBVRE s'interroge sur l'évolution des réponses qui pourront être apportées aux Nordistes après l'adoption du projet de délibération relatif à la déclinaison du dispositif NES.

Monsieur Charles BEAUCHAMP apporte des précisions sur la sélection des bénéficiaires du dispositif NES. Il signale que le dispositif couvrira l'ensemble du territoire départemental, prendra en compte les publics prioritaires du FSL et optera pour des interventions échelonnées tenant compte de la solvabilité des ménages, et non de la seule performance énergétique.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer que le projet de délibération définit les modalités de contractualisation avec les entreprises qui interviendront afin de sécuriser les travaux et d'en garantir la qualité.

Monsieur BEAUCHAMP explique que tous les territoires seront concernés par le dispositif NES, qu'ils soient délégataires ou non, qu'ils aient contractualisé ou non dans le cadre d'un Programme d'intérêts généraux (PIG).

Monsieur BEAUCHAMP indique qu'une évaluation accompagnera l'ensemble de la démarche, d'une part pour assurer l'égalité de traitement des publics éligibles à travers une répartition équitable des dossiers selon les territoires et d'autre part pour sécuriser les acteurs sociaux en garantissant le soutien du Département aux dossiers pris en charge.

Monsieur BEAUCHAMP signale qu'un travail sera mené afin que les ménages pouvant bénéficier de travaux au titre de l'adaptation du logement voient leurs travaux programmés de manière concomitante dans la mesure du possible.

Monsieur le Président constate que depuis un certain

nombre d'années GDF n'est pas au rendez-vous de la contribution au Fonds solidarité logement (FSL). Il propose d'essayer d'obtenir un rendez-vous avec la nouvelle Présidente de GDF et d'organiser une délégation pour la rencontrer.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaients présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absents : Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT

N° 6.1

DHL/2014/982

OBJET :

DECLINAISON DU DISPOSITIF NES
DELEGATION DE LA 11^{EME} VICE-PRESIDENCE - LOGEMENT
ET HABITAT

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord a identifié la problématique de la précarité énergétique

comme préoccupante dans le Nord avec les effets conjugués de la précarité sociale d'un parc ancien dégradé et de la hausse des coûts de l'énergie.

Face à cette urgence, le Département a souhaité lancer le dispositif « Nord Energie Solidarité » dont les orientations stratégiques ont été validées à l'unanimité par des délibérations de l'Assemblée Plénière en juin 2013 et avril 2014.

Pour rappel, le dispositif « Nord Energie Solidarité » prévoit un soutien auprès de 1 000 ménages sur trois ans à l'échelle départementale avec une intervention sur le bâti via la réalisation de travaux de rénovation énergétique (selon 3 volets adaptés à la situation rencontrée) et un accompagnement des ménages tout au long de leur projet.

Le présent rapport a pour objet de préciser les modalités opérationnelles du dispositif :

- en définissant les modalités de contractualisation avec les entreprises du bâtiment partenaires du dispositif « Nord Energie Solidarité ». Cette contractualisation permettra de sécuriser les projets travaux de rénovation énergétique des ménages sur un plan qualitatif et financier,
- en précisant les objectifs prévisionnels quantitatifs et financiers dans les conventions qui seront passées avec les intercommunalités porteuses de dispositifs opérationnels.

1 - Une démarche de contractualisation avec des entreprises « partenaires »

Le Département souhaite associer le monde économique à sa politique de lutte contre la précarité énergétique, aux côtés des acteurs sociaux et de l'habitat pour un partenariat gagnant-gagnant.

Dans le cadre de la signature de conventions avec les entreprises partenaires et structures d'insertion socio-professionnelle, le Département souhaite également valoriser les démarches de progrès social promouvant l'intégration des jeunes et des personnes en rupture d'emploi.

La démarche de conventionnement se décline à travers quatre grandes orientations :

a) Un engagement solidaire

L'entreprise partenaire valorise, à travers la convention, un volet social et insertion qui pourra être décliné selon les exemples suivants :

- dispositifs de mise en relation avec des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) afin de réaliser de la sous-traitance et des périodes d'immersion,
- recours à des associations intermédiaires,

- recours à des personnes en situation de handicap ou de retour à l'emploi,
- recours à l'achat de fournitures et de matériel auprès des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail),
- recours à des entreprises d'insertion et structures d'insertion par l'activité économique,
- valorisation d'un modèle social interne en équité,
- embauche de jeunes ou de personnes de plus de 50 ans en recherche d'emploi.

b) Une démarche qualité

L'entreprise partenaire s'engage dans une démarche qualité assurant ainsi les ménages de bénéficier d'une réalisation des travaux permettant un gain énergétique optimum conforme aux projections réalisées par l'opérateur habitat.

Pour ce faire et pour la réalisation des travaux du volet 2 de rénovation énergétique, l'entreprise fait valoir une certification « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

L'entreprise s'engage à travailler en étroite collaboration avec les opérateurs habitat afin d'optimiser les projets travaux aux meilleurs coûts et qualité pour les ménages fragiles.

L'entreprise s'engage également à conseiller les ménages sur les équipements installés (chaudière, thermostat, etc.) afin d'en permettre un meilleur usage.

La démarche d'accompagnement de l'opérateur habitat pour le suivi des travaux fait l'objet d'un financement du Département lui permettant de jouer un rôle d'interface entre les entreprises partenaires et les ménages fragiles.

c) Une démarche financière sécurisée

L'entreprise accepte le paiement par chèque à titre d'acompte sur facturation permettant ainsi le démarrage des travaux.

Le Département s'engage à verser ces aides financières grâce à l'émission de chèques travaux sécurisés (marché lancé en août 2014) dont le montant est versé directement à l'entreprise via le prestataire du marché public.

Les chèques « énergie travaux » sont mobilisés pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du volet 2, soit des travaux de rénovation énergétique (isolation des combles, changement de chaudière, isolation des murs et changement de fenêtres dans une pièce principale) et les travaux de solidarité du volet 3 (changement de vitres détériorées, entretien de chaudière, etc.).

d) Une démarche d'information et de communication

Afin de favoriser la contractualisation avec les entreprises et de porter à connaissance le dispositif, le Département souhaite conventionner avec les fédérations représentant les acteurs du bâtiment et les entreprises d'insertion intervenant dans ce domaine d'activité.

Ainsi, le Département va proposer la signature d'une convention partenariale sur cet objectif à la FFB, la CAPEB, la Chambre des Métiers, l'URIAE, etc... Le Département recherchera une couverture territoriale permettant de répondre aux projets travaux des ménages sur l'ensemble du territoire en favorisant une réponse de proximité.

Ces structures s'engagent ainsi à présenter le dispositif « Nord Energie Solidarité » à leurs adhérents et à les accompagner dans la démarche de conventionnement.

Une information sera également mise en ligne sur le site Internet du Département : lenord.fr (habitat et logement).

2 - Une déclinaison du dispositif par territoire de projet

Le dispositif « Nord Energie Solidarité » sera déployé dans une logique de proximité et de solidarité en s'adressant aux ménages les plus fragiles.

Ce déploiement nécessitera notamment de s'adosser aux ingénieries opérationnelles développées sur les territoires par certaines intercommunalités.

Cet engagement au côté des intercommunalités s'inscrit dans une logique de développement social local en proposant aux ménages un guichet unique mutualisant les moyens et ingénieries afin de réaliser un véritable effet levier.

A cet effet, un modèle de convention cadre a été validé lors de la Séance Plénière du 18 avril 2014 ainsi que les principes de répartition des 1 000 dossiers :

- au moins 50 % des projets seront réservés aux territoires hors délégation des aides à la pierre,
- le volet 3 « de solidarité » sera mobilisé à minima à hauteur de 20 % des projets,
- 500 dossiers seront instruits sur une première tranche de 15 mois, puis une évaluation permettra une possible réaffectation des enveloppes sur les territoires où les besoins s'expriment plus fortement.

Des échanges ont été réalisés avec les différentes intercommunalités porteuses de dispositifs opérationnels avec la nécessité d'affiner la répartition des objectifs prévisionnels par territoire.

Il s'agit en effet de permettre aux intercommunalités de

passer les avenants aux Programmes d'Intérêts Généraux (PIG) en cours ou de lancer de nouveaux marchés afin de décliner le dispositif « Nord Energie Solidarité » sur leur territoire.

La déclinaison des objectifs et enveloppes financières prévisionnels tient compte des objectifs fixés dans les PIG et du volume estimatif des ménages en précarité énergétique ayant des ressources inférieures à 1,5 RSA identifiées sur ces territoires.

La déclinaison des objectifs globaux par territoire se décline comme suit et pourra être annexée aux conventions :

➤ **Territoire Délégués : 500 dossiers**

Lille Métropole : 240
CA Valenciennes Métropole : 55
CA Porte du Hainaut : 50
CA de Douai : 50
CA de Maubeuge : 50
CU de Dunkerque : 55

➤ **Territoire Hors Délégué : 500 dossiers**

Sur les territoires ayant un PIG : 285 dossiers

Pays de Cambrai : 165
Pays de Cœur de Flandre : 60
Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent : 60

Sur les territoires dits diffus (sans opération programmée) : 215 dossiers

Sud de l'Avesnois, Arrondissement de Lille hors LMCU, territoires en Flandre

Des tableaux détaillés sont annexés au rapport (avec l'incidence financière et la répartition estimée sur les trois volets du dispositif), ainsi qu'un modèle de convention qui sera proposée aux collectivités porteuses d'opérations programmées sur leur territoire.

Si l'intercommunalité porteuse d'un dispositif opérationnel n'est pas en capacité de conventionner avec le Département afin de décliner le dispositif « Nord Energie Solidarité » sur les 3 volets sur son territoire, le Département se réserve la possibilité de redéployer tout ou partie des objectifs et enveloppes prévisionnels afin d'assurer une réponse adaptée aux besoins des ménages fragiles sur l'ensemble du territoire départemental dans le respect de la logique d'équité inscrite dans la délibération de la Séance Plénière du 14 avril 2014.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la commission « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat » :

- de valider la démarche de conventionnement avec les entreprises du bâtiment et les structures d'insertion par l'activité économique et d'autoriser le Président du Conseil général, à signer les conventions d'adhésion avec les entreprises

souhaitant être partenaires du dispositif « Nord Energie Solidarité » selon le modèle ci-joint,

- de valider la démarche de contractualisation avec les fédérations représentant les entreprises et structures d'insertion du bâtiment afin de promouvoir le dispositif « Nord Energie Solidarité » auprès de leurs adhérents et d'autoriser le Président du Conseil général à signer les projets de convention joints en annexe,
- de valider les propositions d'objectifs prévisionnels quantitatifs et financiers qui seront annexés aux conventions cadres proposées aux intercommunalités volontaires pour déployer le dispositif départemental selon le modèle de la convention proposée à Lille Métropole et jointe à la présente délibération.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 35. 62 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs RENAUD et VALOIS.

Messieurs BAUDOUX, FLAMENGT, HAESBROECK et WILMOTTE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quittés définitivement la séance, préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

Monsieur Serge VAN DER HOEVEN indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Norbert JESSUS, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN,

Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Isabelle FREMAUX, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Brigitte LHERBIER donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jean JAROSZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Georges FLAMENGT, Bernard HAESEBROECK, Mehdi MASSROUR, Jean-Marie RUANT, Joël WILMOTTE

N° 7.1

DSJ/2014/989

OBJET :

**SPL DE GESTION DU VELODROME COUVERT REGIONAL
A ROUBAIX
AVENANT N°2 AU CONTRAT D'EXPLOITATION**

La Région Nord/Pas-de-Calais a décidé la construction d'un équipement structurant dédié à la pratique du cyclisme sur piste situé à Roubaix.

Pour l'exploitation d'un tel équipement, il a été décidé de créer une société publique locale, société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales, en vertu des dispositions de la loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

Pour le Département, la délibération du Conseil général du 28 novembre 2011 a acté la participation de la collectivité à la SPL. Cette dernière dispose d'un capital de 500 K€ réparti comme suit :

- Région Nord/Pas de Calais : 55%, soit 275 000 euros,
- Département du Nord : 25%, soit 125 000 euros,
- Ville de Roubaix : 20%, soit 100 000 euros.

Les trois collectivités actionnaires de la SPL ont souhaité lui confier, par une délégation de service public (DSP), l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du vélodrome de Roubaix, la commercialisation du site et l'organisation d'activités compatibles avec le projet d'établissement.

Lors des séances des 25 et 26 juin 2012, le Conseil général a décidé, après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du Département du Nord et du Comité Technique Paritaire :

- d'approuver le règlement de la commission de

contrôle analogue de la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix » ;

- de confier à la « SPL de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », par délégation de service public, l'organisation et le développement des pratiques sportives au sein du « Vélodrome Couvert Régional à Roubaix », la commercialisation du site et l'organisation des activités compatibles avec le projet d'établissement.

Le contrat d'exploitation couvre la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2016.

Les premiers mois d'exploitation du vélodrome couvert régional « Jean Stablinski » à Roubaix ont mis en exergue la nécessité de compléter, d'adapter et de préciser certaines dispositions du contrat d'exploitation initial.

Ainsi, l'assemblée délibérante le 23 septembre 2013 a approuvé l'avenant n°1 au contrat initial d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix qui complétait et adaptait le cadre contractuel aux évolutions du contexte et du projet.

L'avenant n°2 joint au présent rapport modifie uniquement l'article 7 du contrat relatif à la tarification. La nouvelle grille tarifaire (annexée à l'avenant) a été proposée par le Conseil d'Administration de la SPL conformément aux dispositions de l'article 7 du contrat d'exploitation.

Cette évolution, qui ne modifie pas l'objet ou les éléments substantiels du contrat initial, et qui ne bouleverse pas son économie générale, peut donner lieu à la passation d'un avenant.

Il est proposé au Conseil Général, après avis des Commissions « Qualité du service public, Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes » et « Culture, Sports, Tourisme et Vie Associative » :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat initial d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 (ci-annexé au rapport) au contrat d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix ainsi que tous les actes se rapportant à cette délégation de service public.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 46. 60 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur DULIEU, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance, préalablement à la prise de décision.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Président suspend la séance à 11 h 45.

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures.

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Ont complété le quorum : Delphine BATAILLE, Joëlle COTTENYE, Marc GODEFROY, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, Jean-Luc PERAT, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT,

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Erick CHARTON donne pouvoir à Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Christian POIRET, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Albert DESPRES, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

POINT PRINCIPAL N° 1

BILAN DE MANDAT 2011-2015

Monsieur le Président considère que les élus doivent rendre compte de leur gestion publique. Il note que les concitoyens sont de plus en plus sceptiques à l'égard des partis et des responsables politiques et estime qu'il ne faut pas s'y résigner.

Monsieur le Président fait remarquer que l'une des premières politiques qui a été adoptée au début du mandat concerne la mise en œuvre de la démocratie participative.

Monsieur le Président indique que la Majorité Départementale a souhaité organiser, chaque année, un point d'étape sur le mandat et précise que les grands objectifs du Département sont définis lors du Débat d'Orientation Politique.

Monsieur le Président met en exergue la création de partenariats, en lien avec les grandes collectivités régionales.

Monsieur le Président souligne que la nouvelle gouvernance a permis de mieux associer les services départementaux avec le Projet d'Administration Départementale.

Monsieur le Président signale que la Majorité Départementale est arrivée aux responsabilités avec un programme politique ambitieux et fait observer que dix piliers avaient été définis.

Monsieur le Président précise que de gros projets ont été lancés en matière d'infrastructures et note que la force économique du Département s'est également déployée en faveur des collèges Nordistes. Il met, par ailleurs, en exergue l'investissement du Département au titre de ses grands outils d'aménagement.

Monsieur le Président fait remarquer que le Département a développé une politique de renommée du Nord qui valorise l'image positive de son territoire.

Monsieur le Président souligne que la jeunesse a été véritablement au cœur de l'ambition du Département.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'action du Département en matière économique et sociale.

Monsieur le Président indique que le Département du Nord a fait des efforts importants concernant les personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président salue ses prédécesseurs Messieurs Bernard DEROSIER et Patrick KANNER. Il note que de nouvelles politiques et perspectives ont été mises en place pour le Nord et souhaite que le Département puisse poursuivre sur la même voie.

Monsieur le Président fait observer que le Département a de nombreux dispositifs à mettre en œuvre, des secteurs à développer, renforcer ou transformer. Il revient ainsi sur l'agriculture et le développement rural, l'écologie, l'économie sociale et solidaire, le tourisme.

Monsieur le Président signale que, durant le mandat, le Département a mené des actions d'envergure en faveur des personnes âgées.

Monsieur le Président réaffirme le volontarisme du Nord en faveur des grands projets structurants, porteurs d'emplois et d'espoir pour la population.

Monsieur le Président évoque la question des évolutions institutionnelles.

Monsieur le Président remercie solennellement l'ensemble des élus et des services départementaux pour leur travail.

Monsieur Aymeric ROBIN indique que ce bilan de mandat est l'occasion de rappeler aux Nordistes les mesures importantes mises en place par la Majorité de Gauche du Conseil Général et de marteler, en direction de l'Elysée et de Matignon, le message sur l'utilité réelle des Départements.

Monsieur ROBIN salue le travail de l'ensemble des Vice-Présidents et de la Majorité Départementale. Il précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche se félicite de sa participation aux réalisations de cette mandature.

Monsieur ROBIN note que l'action de Monsieur Fabien THIEME, Vice-Président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, est significative. Il cite plusieurs actions qui ont été mises en place dans le cadre de cette délégation.

Concernant le bilan de la délégation Education, Monsieur ROBIN se félicite de la continuité de l'action déterminée et reconnue du Conseil Général du Nord en faveur de ses collègues, en privilégiant la concertation avec les différents usagers et notamment les communautés éducatives. Il regrette toutefois que l'Etat ne soit plus présent au côté du Département en la matière.

Monsieur ROBIN fait remarquer qu'avec la création d'une Vice-Présidence Logement/Habitat et l'adoption d'une délibération-cadre en décembre 2011, le Département a pu réaffirmer, d'une part, son exigence d'équité territoriale, de solidarité, et, d'autre part, sa volonté de développer une offre de logement accessible pour tous. Il revient sur les mesures qui ont été adoptées depuis le début du mandat.

S'agissant de la Vice-Présidence Santé, Monsieur ROBIN souligne que le Département du Nord est bien identifié auprès des publics relevant des dispositifs de l'action sociale départementale et de leurs partenaires. Il attire l'attention des Conseillers Généraux sur le nouveau Plan départemental Santé Bien-être 2014-2017 ainsi que sur les autres projets du mandat menés dans ce domaine.

Monsieur ROBIN fait observer qu'en décembre 2013, le Groupe Communiste – Front de Gauche avait donné de la voix sur certains budgets thématiques parce qu'il avait estimé que l'action de la Majorité Départementale méritait d'être renforcée. Il revient ainsi sur les budgets Personnes Âgées et Culture et ajoute que les préoccupations du

Groupe restent vives également concernant la politique Aménagement du Territoire.

Monsieur ROBIN constate, à l'occasion de ce bilan de mandat, une chute des investissements départementaux.

Monsieur ROBIN considère que des décisions doivent être prises au plus haut niveau de l'Etat afin de stopper l'étranglement financier dont sont victimes les Départements et, au final, leurs habitants.

Monsieur ROBIN note l'insuffisance des moyens humains pour répondre à l'explosion de la demande sociale.

Monsieur ROBIN signale que, malheureusement, le Groupe Communiste – Front de Gauche ne peut que condamner les orientations nationales actuelles. Il estime que l'austérité n'est pas une fatalité car l'argent existe pour une autre répartition des richesses, pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et redonner tout son sens à la décentralisation.

Monsieur ROBIN indique que le Groupe Communiste – Front de Gauche attend de ce bilan de mandat qu'il serve de point d'appui à l'Assemblée Départementale, au Président et à l'Exécutif, afin d'être plus revendicatif vis-à-vis de l'Etat.

Monsieur ROBIN précise que le Groupe Communiste – Front de Gauche continuera à se battre pour obtenir de l'Etat qu'il tienne son rang et du Département du Nord qu'il ose réclamer son dû.

Madame Stéphanie BODELE signale que les Conseillers Généraux Socialistes, Parti Radical de Gauche et Apparentés revendiquent ce bilan de mandat et l'assument. Elle souligne que ce bilan, qui est présenté aux Nordistes, est sérieux et conforme aux objectifs de départ.

Madame BODELE met en exergue les valeurs et les enjeux cruciaux qui ont déterminé toutes les initiatives engagées depuis 2011.

Madame BODELE se félicite de la création des Conseils cantonaux de concertation.

Madame BODELE évoque la nouvelle démarche des contrats de territoire.

Madame BODELE fait observer que le Pass'Sport 59 et les aides au permis de conduire ont été particulièrement appréciés.

Madame BODELE note que le dispositif de l'assiette durable est une réussite.

Madame BODELE souligne que le Département a tiré des profits conséquents en imposant des critères d'éco-performance dans la construction des nouveaux collèges.

Madame BODELE met en exergue les nouvelles orientations du Plan Départemental d'Insertion qui représentent une avancée majeure.

Madame BODELE fait remarquer que le Département du Nord a décidé de défendre la cause de l'autisme en menant des politiques communes avec le Département du Pas-de-Calais.

Madame BODELE revient sur le combat mené pour la réalisation du canal Seine Nord.

Madame BODELE salue et remercie, au nom du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Monsieur Patrick KANNER pour ce bilan.

Madame BODELE signale à Monsieur le Président qu'il peut acter l'avis favorable et unanime des Conseillers Généraux Socialistes, Parti Radical de Gauche et Apparentés.

Monsieur Christian POIRET souligne qu'en choisissant d'inscrire ce débat à l'ordre du jour, Monsieur le Président a anticipé le vote du Sénat de jeudi dernier qui a confirmé l'intention du Gouvernement d'organiser les élections départementales les 22 et 29 mars 2015. Il fait remarquer que la campagne électorale est lancée et soulève la question de la position du Groupe Communiste – Front de Gauche.

Concernant le document relatif au bilan de mandat, Monsieur POIRET note une introduction laudative à l'égard de la Majorité en place ainsi qu'une absence de donnée financière.

S'agissant de la partie consacrée à la démocratie participative, Monsieur POIRET indique que les Conseils cantonaux de concertation vont disparaître dans quelques mois ou devront être modifiés avec un nouveau découpage. Il fait également observer qu'une erreur de chronologie s'est glissée dans le document en ce qui concerne les ateliers citoyens.

Monsieur POIRET évoque le partenariat mis en place avec le Département du Pas-de-Calais et précise que les ambitions affichées, lors du lancement de la première convention 59/62 en 2013, sont loin d'être atteintes. Il prend l'exemple de la Maison du Tourisme et signale que l'absence du Département du Pas-de-Calais retire à ce beau projet une grande partie de son intérêt.

Monsieur POIRET constate que les principales délibérations, qui ont été adoptées ces dernières années, sont égrainées dans le document, mais signale qu'il n'y a ni analyse qualitative, ni chiffres sur les crédits et les réalisations.

Monsieur POIRET remarque qu'il n'est pas fait état des réalisations menées au titre de l'investissement et souligne que, sur ce point, le bilan du mandat n'est pas brillant, l'effort d'investissement n'ayant cessé de diminuer. Il ajoute que le stock de dettes a poursuivi une courbe vertigineuse et souligne que l'épargne nette, qui était de 171 millions d'euros en 2009, est aujourd'hui nulle.

Monsieur POIRET indique que, parallèlement, le volume global des crédits départementaux n'a cessé d'augmenter. Il précise que cette évolution résulte de la constante progression des crédits de fonctionnement, alors que la quasi-totalité des Départements ont stabilisé ou

baissé leurs dépenses en dehors des allocations individuelles de solidarité.

Monsieur POIRET met en exergue toutes les interrogations qui entourent l'avenir des Départements.

Monsieur POIRET estime que le Schéma Immobilier Départemental doit être revu.

Monsieur POIRET considère qu'un véritable bilan de mandat devrait comprendre des réalisations chiffrées et mise en perspective. Il souligne qu'avec le document présenté, il est impossible de faire une évaluation sincère, sérieuse et objective.

Monsieur le Président indique qu'il adhère aux revendications de Monsieur Aymeric ROBIN vis-à-vis de l'Etat, notamment en terme de compensation des allocations. Il pense qu'une réforme des finances locales est nécessaire.

Monsieur le Président précise qu'il a toujours revendiqué, quelles que soient les conditions économiques du Département, un haut niveau de politique culturelle. Il fait remarquer que, vraisemblablement, le budget Culture 2015 représentera plus de 1 % du budget départemental.

Monsieur le Président signale à Monsieur Christian POIRET que le bilan est fait, chaque année, par le biais du Débat d'Orientation Politique.

Concernant les conventions 59/62, Monsieur le Président souligne qu'en même pas deux exercices, des avancées considérables ont été réalisées en matière de mutualisation.

Monsieur le Président indique que la Maison du Tourisme est une avancée et pense que, dans les mois à venir, le Département du Pas-de-Calais se rendra compte de l'intérêt d'y adhérer.

Monsieur le Président signale que, malgré les contraintes financières, le Département fait tout pour conserver le plus haut niveau d'investissement possible. Il évoque la question de l'emprunt et précise qu'il assume personnellement son haut niveau.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur POIRET que la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) diminue ses investissements et a augmenté ses impôts.

Monsieur le Président revient enfin sur la question de l'évolution du paysage institutionnel.

PRESIDENCE/2014/1165

OBJET :

BILAN DE MANDAT 2011-2015

Depuis 2011, l'action du Département s'est articulée autour de mesures principales, discutées chaque année lors

d'un Débat d'Orientation Politique (DOP), voté par l'assemblée départementale, afin de prioriser chaque année les actions à mener. Chacune avait pour objectif de donner au Département du Nord une juste reconnaissance de son importance et de son influence.

Cette feuille de route comportait 10 piliers, déclinés en mesures qui constituaient une ambition pour le Nord, un Nord fort et solidaire : **l'économie au service de l'emploi, un logement pour tous, l'accès à la santé, l'avenir de la jeunesse, le bien vieillir ensemble, l'égalité réelle pour les personnes en situation de handicap, le mieux vivre par la culture et le sport, l'éco-performance, le développement équilibré de nos territoires, les nordistes acteurs de leur développement.**

Le travail du Département, des élus et des agents, a été au service des Nordistes, dans la réalisation de leurs projets personnels ou professionnels ou dans leur vie quotidienne ou face à des difficultés liées à la santé, l'âge, le handicap ou les difficultés sociales.

Lors de ces années de mandat, face à l'accroissement des dépenses obligatoires de solidarité, à l'atonie des recettes et à la baisse des dotations de l'Etat, le Département a souhaité préserver le pouvoir d'achat des Nordistes et conserver les équilibres économiques de notre territoire sans utiliser le levier fiscal.

Dans ses projets, le Département du Nord a démontré son rôle de chef de file en matière d'action sociale et sa proximité territoriale avec les acteurs de terrains, les associations, les petites collectivités, mais aussi pour coordonner ou assurer une réponse sociale essentielle au fonctionnement de notre société.

Loin de toute logique ascendante, le Département apporte une réponse adaptée aux besoins exprimés dans ses cantons, en tenant compte de ses spécificités et de ses ressources propres.

Dans un contexte incertain, parfois complexe, les engagements du mandat ont toutefois été tenus. Ce document de bilan rend compte de façon synthétique du travail effectué et des réalisations du mandat.

PREMIERE PARTIE – UN NORD A L'ECOUTE

Le dialogue, la concertation, tels sont l'esprit de ce mandat. Cette gouvernance du Département repose sur une nouvelle façon de travailler ensemble avec les Nordistes, les structures associatives, les autres collectivités et acteurs qui composent notre paysage départemental. Et pour plus d'efficacité, il est crucial d'évaluer et de s'interroger sur la pertinence de nos politiques, afin de les adapter aux évolutions de notre société et d'anticiper les nouveaux besoins.

Les Nordistes acteurs de leur développement

Créer les Conseils cantonaux de Concertation et les Ateliers Citoyens

- Délibération cadre relative à la Démocratie Participative, 28 novembre 2011.
- A ce jour, 39 conseils cantonaux créés.
- 2011 : Ateliers citoyens sur le thème du Projet Educatif Global Départemental (PEGD).
- 2012 : Ateliers citoyens sur le thème de la mobilité.
- 2013 : Ateliers citoyens sur le thème du Bien vieillir.
- 2014 : Ateliers citoyens sur le thème de la lutte contre les discriminations.

Au-delà des engagements, **les conventions départementales 59/62** (4 juillet 2013, 4 février 2014, la prochaine le 1^{er} décembre 2014) ont permis de travailler plus étroitement encore avec le Département du Pas-de-Calais afin de simplifier et de rendre plus efficace le service public.

A l'occasion du DOP 2014, il a été décidé que chaque année le Conseil Général sera saisi d'un **rapport d'évaluation des politiques engagées** afin de décider, à la vue d'une étude d'impact, de leur maintien, de leur adaptation ou de leur suppression.

DEUXIEME PARTIE – UN NORD FORT

Un Nord fort, cette idée s'exprime au travers des réalisations concrètes. Aménagements, transports, infrastructures, musées, collèges, ruches d'entreprises, autant de vecteurs de dynamisme, de créativité et d'emplois, qui participent du développement économique, culturel et social du Département.

L'économie au service de l'emploi

Mettre les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au cœur de nos priorités

- Délibération « Evolution de la politique départementale d'insertion à destination des allocataires du RSA » du 28 novembre 2011.
- Fonds d'innovation à l'insertion professionnelle-délibération du 25 juin 2013.
- Clauses d'insertion, « Application de la clause d'insertion dans tous les marchés du Département », 11 mars 2013.
- Délibération en cours sur l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

Développer le microcrédit social professionnel

- Inscription au Débat d'Orientation Politique 2014, projet de délibération en cours.

Aider au développement des nouveaux emplois verts

- « Nouvelles interventions économiques départementales », délibération du 26 mars 2012.

Un logement pour tous,**Adopter le Plan départemental de l'Habitat**

- Inscription au DOP 2013, la délibération sera adoptée avant la fin de l'année.

Créer de nouvelles antennes de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

- « Délibération cadre sur la politique Habitat-Logement », 19 décembre 2011.

Renforcer le Fonds Solidarité Logement

- « Attribution de subvention de fonctionnement à des opérateurs pour mener durant l'exercice 2011 des mesures d'accompagnements logement au titre du Fonds Solidarité Logement », délibération du 14 novembre 2011.
- « Attribution de subvention de fonctionnement à différents opérateurs au titre de l'année 2013 pour mener des opérations d'accompagnement logement au titre du Fonds Solidarité Logement », délibération du 23 septembre 2013.
- « Evolution du Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité », délibération du 24 février 2014.

Agir sur la précarité énergétique en direction des publics les plus fragiles

- Dispositif « Nord Energie Solidarité » du 24 juin 2013.

Faciliter l'accès au logement pour les étudiants avec Partenord

- « Délibération cadre sur la politique Habitat-Logement » du 19 décembre 2011.

L'avenir de la jeunesse**Lancer le Projet Educatif Global Départemental**

- « Projet Educatif Global Départemental 2012-2015 », délibération du 4 juillet 2012.
- « Collèges numériques-plan d'action 2011-2014 », délibération du 19 décembre 2011.

Favoriser la pratique de la natation chez les collégiens

- Inscription au DOP 2013, budget dédié pour faciliter l'accès des équipements nautiques aux collégiens.

Aider à l'obtention du permis de conduire

- « Mise en place d'un volet consacré à la mobilité dans le cadre du FDAP permettant le financement du permis de conduire », délibération des 25 et 26 juin 2012.

Le mieux vivre par la culture et le sport**Créer le Pass'sport 59 pour les collégiens de 6^{ème}**

- « Mise en place de la mesure Pass'sport », délibération du 25 juin 2012.

Travailler à développer la « Renommée du Nord »

- « La Renommée du Nord », délibération du 25 juin 2012.

Soutenir le sport de haut niveau

- « Convention bisannuelle d'objectif avec des clubs sportifs », délibération du 25 juin 2013.

Augmenter le budget de l'action culturelle

- Inscription de crédits supplémentaires en DM1 2011, au BP 2012 et au BP 2013.
- « Développement du mécénat départemental », délibération du 19 décembre 2012.

Préparer et réaliser le Grand événement culturel 2013

- Création du Festival départemental des arts vivants, délibération du 12 décembre 2012.
- Festival Nord Magnetic, du 17 au 20 mai 2012.

Participer aux commémorations 14-18

- « Commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale », délibération du 18 décembre 2013.
- Convention départementale 59/62 du 4 février 2014 pour promouvoir le tourisme de mémoire.

L'éco-performance**Adopter le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles**

- « Schéma 2011-2021 des Espaces Naturels Sensibles », délibération du 28 novembre 2011.

Ecrire un nouvel Agenda 21

- Tenue de réunions participatives entre juin et octobre 2013. Délibération le 24 juin 2014.

Créer un trophée départemental pour la promotion d'actions innovantes en matière de développement durable

- « Délibération cadre relative au Plan de Recherche et d'Innovation pour un Développement Durable (PRID) », 25 juin 2012.

Le développement équilibré de nos territoires

Généraliser la politique contractuelle de développement et d'aménagement durables

- Délibération de généralisation de la démarche le 20 décembre 2011.
- Expérimentation préalable sur le territoire de Cambrai. /Adoption des cadres d'action stratégique d'Avesnes, Dunkerque, Valenciennes, Douai et Lille.
- La signature des contrats interviendra lors du dernier trimestre 2014.
- Création d'une structure d'aménagement en soutien des territoires : délibération pour la Création de Nordsem, le 15 octobre 2012. Création de la structure le 19 octobre 2014.

Améliorer la couverture numérique des territoires :

- Création du Syndicat Mixte « Nord/Pas-de-Calais Numérique » le 4 juillet 2013, suite à une délibération du 11 mars 2013, pour le Conseil général du Nord.

Approfondir et développer le partenariat pour la protection du territoire des waterings

- Dans le cadre de la Convention 59/62 du 4 juillet 2013, contribution au programme de réhabilitation et de modernisation des ouvrages.

La mobilité pour tous, socialement responsable et renforcer la politique départementale de sécurité routière.

- Mise en œuvre du Document Général d'Orientation 2013-2017
- Schéma « Mobilité, Liberté 2030 », délibération du 25 juin 2013

Approfondir et mutualiser l'accueil touristique

- Création de la Maison du Tourisme, mutualisation des compétences tourisme avec la Région

Nord/Pas-de-Calais et la Ville de Lille, délibération du 16 décembre 2013.

- Optimiser le fonctionnement de la station touristique du Val Joly, étude lancée en 2012, inscription du DOP 2014.

TROISIEME PARTIE – UN NORD SOLIDAIRE

Le Nord est fort quand il est solidaire. Au plus près des Nordistes, le Département est présent à tous les âges de la vie, que ce soit dans le soutien à la création de places en crèche ou dans l'adaptation des hébergements pour les personnes âgées. Le Département est aussi aux côtés de ceux qui rencontrent des difficultés pour trouver un emploi, se loger, être soigné. L'accompagnement des plus fragiles se manifeste à travers le versement des allocations de solidarité (*Revenu de Solidarité Active-RSA, Prestation de Compensation du Handicap-PCH, Allocation Personnalisée d'Autonomie-APA*), mais aussi quand il s'agit de protéger les enfants, les jeunes, les plus faibles et pour prévenir les violences et lutter contre toutes formes de discrimination. En sus de ses compétences obligatoires, le Département a poursuivi des politiques volontaristes qui favorisent une cohérence et une complémentarité de son action.

L'accès à la santé

Adopter un plan départemental santé-bien-être

- « Plan Départemental Santé-Bien être 2013-2017 », délibération du 14 octobre 2013.

Renforcer l'offre de service départementale en matière de suivi prénatal-planification familiale et réduire les inégalités territoriales de ressources

- Inscription au DOP 2013, en cours d'évaluation.

Contribuer à la création des maisons médicales pluridisciplinaires

- « Contribution aux projets de maisons de santé pluridisciplinaires », délibération du 14 octobre 2013.

L'avenir de la jeunesse

Aider à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance

- « Développement de l'accueil petite enfance au travers de l'extension des critères de financement en matière d'investissement dans le secteur sanitaire et social pour la création des modes de garde de la petite enfance », délibération du 26 mars 2012.

Développer les actions éducatives de soutien à la parentalité

- Inscription au DOP 2014.

Le bien vieillir ensemble

Soutenir la recherche sur les maladies dégénératives

- « Délibération cadre relative au soutien à la recherche sur les maladies dégénératives et maladies surreprésentées dans le Nord », délibération du 26 mars 2012.
- « Cadre relatif à la mise en œuvre du soutien du Département à la recherche sur les maladies dégénératives et maladies surreprésentées dans le Nord », délibération du 15 octobre 2012.
- « Convention de mise en œuvre du soutien du Département à la recherche sur les maladies dégénératives et maladies surreprésentées dans le Nord », délibération du 23 septembre 2013.

Investir pour le soutien à domicile des Personnes Agées

- « Délibération cadre relative au soutien et à l'adaptation du logement en faveur des personnes âgées », délibération du 26 mars 2012.
- « Aide départementale à l'aménagement du logement des personnes âgées – mise en œuvre opérationnelle du fonds départemental d'aide à l'aménagement du logement », délibération du 24 juin 2013.

Développer des formules de répit et d'aide aux aidants

- « Convention de fonctionnement des plateformes de répits et d'aide aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer », délibération du 10 décembre 2012.

L'égalité réelle pour les personnes en situation de handicap

Améliorer le fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- « Soutien à l'amélioration du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) », délibération du 7 novembre 2011.

Définir un agenda d'accessibilité des équipements publics départementaux et de l'offre de mobilité interurbaine

- Inscription au DOP 2014. Délibération en cours avec l'élaboration l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée).

Etendre le réseau d'accueil et d'orientation des personnes en situation de handicap

- « Plan de soutien à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) », délibération du 7 novembre 2011, amplification et formation du réseau d'accueil via la MDPH (de 1^{er} et 2^{ème} niveau).
- « Schéma Départemental d'Orientation Médico-social – volet Personnes en situation de handicap », délibération du 26 mars 2012 sur la territorialisation des services départementaux Personnes âgées, personnes en situation de handicap et création des plateformes autonomie.

Une administration départementale modernisée

Le travail accompli depuis 2011 a été réalisé avec une administration départementale efficace et investie. Les actions ont été de deux natures, pour promouvoir le dialogue social et apporter aux agents départementaux un environnement de travail de qualité, et des actions pour permettre aux plus jeunes ou aux personnes en situation de handicap d'accéder à des emplois au sein du Département.

Agir pour l'emploi en faveur des jeunes et la déprécarisation.

- « Renforcement de la politique d'insertion professionnelle au sein du Département du Nord », délibération du 10 octobre 2011.
- Plan de recrutement de 300 emplois d'avenir.
- 105 agents titularisés lors des sélections professionnelles.
- Atteinte de l'obligation légale de 6% d'emploi de Personnes en situation de handicap en 2014.

Renforcer la lutte contre les discriminations

- « Promotion de l'égalité et Lutte contre les discriminations », délibération du 18 décembre 2013.
- Création d'un pôle « Médiation et défense des droits » au sein de l'administration départementale.

Agir en faveur du pouvoir d'achat et de la reconnaissance professionnelle

- Prise en charge de l'augmentation du contrat collectif prévoyance géré par le Comité des Œuvres Sociales.
- Augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant.

- Présomption d'innocence et maintien du salaire des Assistants familiaux. Révision du contrat de travail et d'accueil des Assistants familiaux.
- Prestation sociale de renouvellement des RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Revalorisation du régime indemnitaire des infirmières.
- Ouverture de la nouvelle structure de garde « multi-accueil », 2 juin 2014.

Je propose au Conseil Général de me donner acte de la présentation du bilan de mandat 2011-2015.

POINT PRINCIPAL N° 2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Président souligne que le débat d'orientations budgétaires (DOB) vise à éclairer les principaux enjeux relatifs aux orientations générales du budget en matière de fonctionnement, d'investissement et d'équilibre financier.

Monsieur le Président rappelle les engagements du Département à l'égard des Nordistes : pas de hausse de la fiscalité, le maintien de l'investissement à un niveau élevé et la poursuite de la mise en œuvre du projet de mandat.

Monsieur le Président fait observer que les recettes du Département sont peu évolutives alors que les dépenses sociales sont en forte croissance.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la stratégie de redressement portée par le Gouvernement qui repose notamment sur la maîtrise de la dépense publique. Il signale que ce programme se traduit pour les administrations publiques locales par une baisse des dotations globales de fonctionnement à hauteur de 11 milliards d'euros répartis sur trois ans.

Monsieur le Président évoque la non compensation intégrale par l'Etat du financement des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) par les Départements. Il estime primordial de continuer à revendiquer auprès du Gouvernement une meilleure compensation des AIS ainsi que la prise en compte à titre exceptionnel à travers une péréquation horizontale, des Départements les plus exposés budgétairement.

Monsieur le Président explique que compte tenu des volumes budgétaires concernés, le Revenu de Solidarité Active (RSA) conditionne de plus en plus le budget départemental. Il fait remarquer que les recettes liées aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) connaissent un fort recul depuis deux ans, ce qui équivaut à 40,6 millions d'euros de manque à gagner pour le Nord entre 2011 et 2013.

Monsieur le Président souligne que les recettes du Département évoluent de manière moins dynamique que les dépenses, ce qui conduit à un effet de ciseaux.

Monsieur le Président attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur le fait qu'en dehors des AIS, le Département maîtrise ses principales charges de fonctionnement.

Concernant le pacte de confiance et de responsabilité, Monsieur le Président fait remarquer que les recettes supplémentaires qui en sont issues ne conduisent pas à une amélioration de la situation budgétaire du Département compte tenu des dynamiques défavorables en recettes et en dépenses.

Monsieur le Président considère que l'inflexion de l'effet de ciseaux nécessite de bénéficier de garanties supplémentaires, surtout dans la perspective d'une réduction plus soutenue des dotations de l'Etat à partir de 2015. Il indique qu'une discussion entre le Gouvernement et l'Assemblée des Départements de France (ADF) est actuellement menée sur la clause de revoyure du pacte de responsabilité.

Monsieur le Président estime que ces ressources supplémentaires sont indispensables au Département qui s'est engagé à préserver ses interventions en matière d'investissement public en faveur des mesures pour l'emploi des jeunes, en particulier les emplois d'avenir dans le développement de l'économie sociale et solidaire.

Considérant la situation contrainte du Département, Monsieur le Président souligne que le budget 2015 doit permettre la mise en œuvre des orientations politiques décidées lors des différents débats d'orientations politiques.

Monsieur le Président fait observer que la majorité départementale honore ses engagements envers les Nordistes en choisissant de ne pas actionner le levier fiscal départemental pour la cinquième année consécutive.

Monsieur le Président attire l'attention sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors RSA. Il indique que les économies seront poursuivies et que celles qui seront réalisées en fonctionnement seront engagées en investissement pour soutenir les entreprises et la relance économique sur le territoire nordiste.

Concernant le soutien départemental aux communes et intercommunalités, Monsieur le Président indique qu'au titre de l'année 2014, toutes les demandes de paiement de subventions départementales d'investissement transmises aux services seront honorées prochainement. Il précise que la plus grande partie des dossiers en attente sera payée avant le 31 décembre et le reste régularisé au plus tard en février 2015.

Monsieur le Président souligne qu'en tenant ses engagements, le Département reste mobilisé au plus près des acteurs locaux du Nord, dans un souci d'accompagnement du développement des territoires et dans le respect et l'esprit des contrats de territoires.

Monsieur le Président signale que le Département souhaite maintenir son effort d'investissement en 2015 au niveau atteint en 2014. Il pense que la baisse des dotations de l'Etat ne doit pas se traduire par de moindres investissements.

Monsieur le Président souhaite que des négociations puissent s'ouvrir avec le Gouvernement afin que des mesures concrètes soient rapidement prises pour soutenir l'investissement public local.

Monsieur le Président considère que le maintien de l'investissement public local constitue un vrai plan de relance. Il ajoute qu'il est favorable à un emprunt vertueux.

Monsieur le Président souligne que le budget 2015 doit s'inscrire dans une démarche mêlant le souci de la bonne gestion financière du Département compte tenu des contraintes, de son ambition et du respect des engagements pris.

Monsieur Bernard HAESBROECK fait remarquer la continuité dans le pilotage budgétaire du Département, notamment la transparence, l'anticipation et la responsabilité au service des territoires et de la population. Il évoque le débat d'orientation budgétaire sur l'exercice 2012.

Monsieur HAESBROECK fait observer le renforcement de la maîtrise des dépenses courantes en 2013 et le plan d'économies supplémentaires en fonctionnement décidé en 2014. Il salue l'engagement de tous les Vice-Présidents qui se sont mobilisés activement dans cet effort de stabilisation des dépenses de fonctionnement.

Monsieur HAESBROECK rappelle que Monsieur Patrick KANNER s'est placé au sein de l'Association des Départements de France aux avant-postes de la négociation du Pacte de confiance et de responsabilité. Il signale que la recette exceptionnelle de 94,8 millions d'euros, a permis au Département, avec ses propres efforts d'affronter de grosses difficultés financières.

Monsieur HAESBROECK attire l'attention sur le pilotage stratégique financier conduit depuis 2011 dans la transparence et avec détermination. Il souligne la difficulté d'un tel exercice dans une conjoncture fluctuante.

Monsieur HAESBROECK souligne les objectifs principaux de la construction du budget 2015 : être au rendez-vous de la solidarité et des compétences obligatoires, soutenir les projets innovants au service des territoires et des Nordistes, maintenir la stabilité des taux de la fiscalité locale départementale, garder un haut niveau d'investissement et préserver les grands équilibres financiers.

Monsieur HAESBROECK indique qu'en 2015 le sérieux en matière de gestion et la recherche d'économies supplémentaires devront se poursuivre.

Monsieur HAESBROECK pense que le Département pourrait être dévié de ses orientations budgétaires en raison d'une double conjonction prévisible, la baisse supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement

(DGF) et l'accentuation du coût des allocations individuelles de solidarité.

Monsieur HAESBROECK signale que le Département du Nord a porté clairement ses revendications quant à la clause dite de revoyure du Pacte de confiance et de responsabilité signé le 16 juillet 2013. Il énumère ces revendications.

Monsieur HAESBROECK explique que les demandes sont réalistes et compatibles avec l'enjeu global de réduction raisonnée du déficit de l'Etat. Il informe les Conseillers Généraux que la Cour des Comptes recommande de moduler davantage la baisse de la dotation globale de fonctionnement entre les différentes strates de collectivités, reconnaissant que les hausses de dépenses des Départements sont essentiellement des hausses de dépenses sociales dont ils n'ont pas la maîtrise.

Monsieur HAESBROECK considère que le budget 2015 devra continuer à s'inscrire dans la combativité afin de tenir le cap d'un Nord fort et solidaire.

Monsieur Charles BEAUCHAMP constate que les Conseillers Généraux peuvent s'attendre au pire dans les prochains mois en matière de finances départementales.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue le Gouvernement précédent qui a soumis les collectivités à un assèchement de leurs finances.

Monsieur BEAUCHAMP remarque que chaque nouvelle loi de finances apporte désormais son lot de réductions drastiques des dotations aux collectivités. Il souligne que l'asphyxie financière des Départements n'a toujours pas subi de coup d'arrêt, malgré l'élection d'un nouveau Président de la République.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que le taux de chômage dans le département du Nord atteint 12,7 %, soit trois points au dessus de la moyenne nationale.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que face à une politique économique non maîtrisée et apparemment inefficace à sortir le pays de la crise, les dépenses d'action sociale, et particulièrement d'insertion, explosent. Il signale que les trois allocations de solidarité vont représenter à elles seules un tiers des dépenses de fonctionnement du Département.

Monsieur BEAUCHAMP considère que le décrochage entre les dépenses obligatoires assurées par le Département au nom de la solidarité nationale et les compensations versées par l'Etat est inadmissible. Il rappelle que les membres de son Groupe n'ont cessé de dénoncer la dette de l'Etat envers le Département du Nord qui se creuse chaque année un peu plus.

Monsieur BEAUCHAMP indique que dans le contexte de restrictions budgétaires, la pression supportée par les agents départementaux est énorme, particulièrement pour les travailleurs sociaux. Il estime que les moyens humains ne sont plus suffisants pour répondre à l'accroissement des difficultés.

Monsieur BEAUCHAMP constate que les collectivités sont victimes d'un étranglement budgétaire sans précédent les obligeant à réduire la voilure sur les investissements et à économiser sur les services publics. Il remarque que le document relatif au DOB se contente de reprendre le programme des propositions de l'ADF, sans revendication supplémentaire.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que la réponse politique apportée par le pacte de confiance et de responsabilité n'est pas à la hauteur des contraintes pesant sur les Départements.

Monsieur BEAUCHAMP estime que l'action de la majorité départementale pour les années à venir doit être guidée par le renforcement de la qualité du service public départemental, l'amplification des investissements par de l'emprunt supplémentaire et le soutien renouvelé aux projets des communes.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle que les collectivités représentent moins de 10 % de la dette de la France alors qu'elles assurent 73 % des investissements publics. Il estime que ces dernières constituent les meilleures alliées du Gouvernement pour travailler à la sortie de crise.

Monsieur BEAUCHAMP souligne que les Départements sont les premiers financeurs publics du monde associatif. Il porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le Collectif des associations citoyennes a estimé que l'assèchement des financements publics pourrait entraîner la suppression de 265 000 emplois.

Monsieur BEAUCHAMP explique que les populations et les services publics souffrent parce que le capital et la finance restent concentrés dans les mêmes mains.

Au nom des membres du Groupe Communiste - Front de Gauche, Monsieur BEAUCHAMP sollicite le Président du Conseil Général afin qu'il alerte le Président de la République sur les difficultés sociales rencontrées par les Nordistes et sur l'indispensable renforcement des moyens financiers à accorder au Département du Nord pour lui permettre de remplir ses missions de solidarité et de proximité.

Monsieur BEAUCHAMP indique que les membres de son Groupe seront attentifs aux réponses apportées par le Président du Conseil Général. Il annonce que dans l'état actuel, il ne serait pas possible pour le Groupe Communiste - Front de Gauche de voter favorablement la partie recette du prochain budget.

Monsieur Frédéric MARCHAND remarque que le DOB se déroule dans un contexte très difficile pour la France et le département du Nord.

Monsieur MARCHAND constate que le Département doit faire face à de plus grandes difficultés avec des recettes contraintes.

Monsieur MARCHAND estime qu'une réforme de la fiscalité locale doit être engagée afin de garantir l'autonomie fiscale de chaque collectivité en recherchant des ressources en lien avec chaque niveau de compétence.

Il ajoute que cette réforme devra introduire plus de justice et de progressivité dans les prélèvements des ménages.

Considérant les déficits publics, Monsieur MARCHAND pense que ces derniers doivent être réduits mais que les moyens d'y parvenir doivent faire l'objet de débat.

Monsieur MARCHAND considère que le plan de relance économique devrait concerner les ménages et les collectivités pour permettre de relancer la consommation et l'investissement. Il demande la mise en place d'un solide pacte d'investissement entre l'Etat et les collectivités locales.

Monsieur MARCHAND souligne que malgré un budget contraint, le Département ne peut se résigner à arrêter ses investissements, à réduire les politiques de solidarité, ou à stopper les politiques volontaristes. Il remarque le respect de l'engagement pris devant les Nordistes de ne pas augmenter la fiscalité.

Monsieur MARCHAND rappelle que le budget 2015 est l'occasion de mettre en œuvre les derniers engagements, conformément à ce qui a été décidé lors du débat d'orientations politiques en juin 2014.

Monsieur MARCHAND estime qu'un Nord fort et solidaire est un Département qui soutient les créateurs d'activité, conforte les parents en difficulté dans leur rôle d'éducation de leurs enfants, permet à tous d'accéder aux équipements publics, sensibilise aux enjeux environnementaux, renforce l'esprit démocratique, prend soin de ses aînés et favorise l'insertion professionnelle.

Monsieur MARCHAND souligne que la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre au Département d'investir pour l'avenir et de soutenir l'emploi. Il pense que le Département doit profiter, autant que les finances le permettent, des taux d'intérêts actuellement très bas.

Monsieur MARCHAND pense que le pacte de confiance et de responsabilité va permettre au Département de boucler tant bien que mal son budget en remplissant ses objectifs. Il estime que le pacte témoigne de la reconnaissance par l'Etat des difficultés du Département et de son rôle pour faire face à la crise.

Monsieur MARCHAND attire l'attention des Conseillers Généraux sur la volonté du Département de tenir ses engagements même dans la difficulté.

Monsieur Christian POIRET constate que le document présenté lève le voile sur la réalité de la situation financière du Département. Il remarque que les résultats budgétaires mis en avant ainsi que les perspectives pour 2015 sont très inquiétants.

Monsieur POIRET s'étonne du choix fait par le Président du Conseil Général de ne pas reporter le vote du budget de quelques semaines comme le font d'autres collectivités.

Monsieur POIRET évoque l'explosion en 2014 des

dépenses relatives aux allocations individuelles de solidarité. Il affirme que le pacte de confiance et de responsabilité mis en œuvre par le Gouvernement ne permettra pas de soutenir une seconde année l'inéluctable progression des AIS.

Monsieur POIRET fait remarquer l'absence de toute nouvelle perspective en matière de recettes.

Monsieur POIRET revient sur la remarque formulée par le Président du Conseil Général concernant l'augmentation de la fiscalité dans la Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD). Il fait observer que la cotisation foncière économique de la CAD est bien inférieure à celle fixée par Lille Métropole Communauté Urbaine.

Monsieur POIRET s'interroge sur les montants engagés pour l'investissement en 2014.

Monsieur POIRET estime que bien qu'il soit en forte diminution, l'investissement a besoin d'être financé. Il fait remarquer que le recours à l'emprunt est incontournable, l'épargne brute étant quasi nulle.

Monsieur POIRET fait observer que l'endettement condamne les Nordistes à vivre à crédit. Il se demande si les banques seront disposées à prêter de l'argent à une institution qui n'existera peut-être plus dans cinq ou six ans.

Concernant le combat mené par le Département afin d'obtenir les dotations garantissant les compensations justes et adaptées aux enjeux, Monsieur POIRET constate que celui-ci ne produit aucun résultat. Il pense que les mesures que le Département souhaite voir appliquées dès 2015 sont en réalité des vœux pieux.

Monsieur POIRET considère que l'intention départementale d'optimiser, de mutualiser et de réviser les dépenses témoigne d'une prise de conscience de la réalité et de pragmatisme. Il s'interroge sur les moyens qui seront employés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Monsieur POIRET formule une nouvelle demande pour obtenir communication de la liste des dossiers FDAN (Fonds Départemental pour l'aménagement du Nord) en attente.

Monsieur POIRET demande si le Département va continuer à suspendre les versements aux communes, aux associations, aux structures d'hébergement, afin de protéger la trésorerie du Département au risque de créer des situations irrémédiables, des licenciements, des dépôts de bilan et de fragiliser plus encore les personnes en situation de précarité.

Monsieur POIRET estime que le Département n'est plus en mesure aujourd'hui de mettre en œuvre certaines politiques volontaristes, notamment en ce qui concerne les aides aux communes.

Monsieur POIRET souligne que la conduite du Département devra être déterminée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des efforts portés sur l'investissement.

Monsieur Bernard HAESBROECK explique que tout s'incrémente en matière financière, notamment les diminutions de recettes et les dépenses contraintes. Il met en exergue les décisions prises par les Gouvernements précédents.

Concernant la dette départementale, Monsieur HAESBROECK souligne que l'effort d'investissement ne peut que s'appuyer sur un effort d'emprunt.

Monsieur HAESBROECK estime que ce qui est présenté comme une dette, est un acte très positif d'aménagement du territoire et de solidarité.

Monsieur HAESBROECK souligne que le Département continue d'être ambitieux, de prioriser l'investissement et de réaliser des économies.

Monsieur le Président rappelle que la situation financière du Département découle de douze années pendant lesquelles les Collectivités ont hérité de compétences sans en avoir obtenu la compensation à sa juste mesure. Il signale que le Département mène un bras de fer avec le Gouvernement pour réclamer son dû.

Monsieur le Président indique que la majorité départementale assume le fait de s'endetter aujourd'hui pour maintenir l'investissement au plus haut niveau. Il signale que 90 % de l'endettement correspond aux investissements.

Concernant les retards de paiements, Monsieur le Président annonce que ces derniers seront honorés dans 15 jours. Il indique que la liste des 400 Maires pour qui les paiements seront effectués sera communiquée aux Conseillers Généraux.

Considérant le projet du Canal Seine Nord Europe, Monsieur le Président fait remarquer que les engagements explicites ont été pris grâce au Gouvernement actuel. Il rappelle que ce dernier a obtenu 40 % de dotation de l'Europe et l'engagement des collectivités territoriales à hauteur d'un milliard d'euros sur le dossier.

Monsieur le Président salue le travail effectué par Messieurs Patrick KANNER et Patrick REIX afin d'obtenir plus de 90 millions d'euros dans le pacte de confiance et de responsabilité.

Monsieur le Président souhaite l'introduction d'une péréquation transversale entre tous les Conseils Généraux, de telle manière que puissent en bénéficier les Départements les plus vertueux et les plus exposés aux problèmes financiers.

Monsieur le Président propose que, pour le Budget Primitif 2015, une comparaison soit réalisée entre le budget effectif et celui qu'il aurait pu être en termes de croissance si l'augmentation des AIS avait été prise en charge par le Gouvernement.

Monsieur le Président souligne la nécessité d'être exigeant et intransigeant sur la prise en charge par le

Gouvernement de la croissance des AIS. Il pense que le Département retrouverait ainsi des marges budgétaires et n'aurait quasiment plus besoin d'emprunter.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que le niveau des investissements en 2014 s'établira entre 290 et 300 millions d'euros.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur POIRET qu'il inquiète les collaborateurs du Département en évoquant la possible disparition des Départements et des projets d'économies à réaliser notamment au niveau des départs en retraite.

Monsieur le Président indique que la séance budgétaire n'a pas été reportée par souci de transparence.

Monsieur le Président souligne que le budget 2015 s'inscrira dans une démarche qui aura le souci d'une bonne gestion financière, affichera ses ambitions pour les Nordistes et respectera les engagements pris.

Monsieur le Président signale qu'il accepte la proposition de Monsieur BEAUCHAMP pour tenter d'obtenir une rencontre avec le Président de la République et des membres du Gouvernement.

Monsieur le Président remercie Monsieur HAESBROECK ainsi que l'administration pour le travail effectué.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

Étaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Guy BRICOUT, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Patrick VALOIS, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Erick CHARTON donne pouvoir à Laurent COULON, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à

Christian POIRET, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Jean JAROSZ donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Norbert JESSUS donne pouvoir à Albert DESPRES, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Dany WATTEBLÉ donne pouvoir à Olivier HENNO

Absent excusé : Alain BRUNEEL

Absent : Eric RENAUD

DIRFI/2014/1081

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET PRIMITIF 2015

L'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au conseil général sur les orientations budgétaires de l'exercice ».

Dans un contexte de crise économique et sociale profonde, la marge de manœuvre du Département est logiquement limitée. Toutefois, depuis 2011, la stratégie budgétaire voulue par la majorité départementale et conduite par Monsieur Bernard Haesebroeck, vice-président en charge de la qualité du service public départemental et des finances, a consisté à tenir le cap en conciliant une action volontariste au service des Nordistes et des territoires et une maîtrise des grands équilibres budgétaires.

Les orientations budgétaires pour 2014 avaient mis en exergue l'importance du pacte de confiance et de responsabilité pour sécuriser le financement des allocations individuelles de solidarité. 2015 constitue la première année pleine de mise en œuvre du pacte. Ainsi, le travail effectué lors de sa négociation portera à nouveau ses fruits en 2015.

Le budget 2015 se prépare néanmoins dans un cadre financier national contraint. Le Département du Nord entend donc faire preuve de créativité et de responsabilité pour finaliser la mise en œuvre du projet de mandat, pérenniser un effort d'investissement au bénéfice de l'emploi et du développement et sécuriser les équilibres essentiels sur lesquels la majorité départementale s'est engagée en 2011.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

L'article 50 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et

des régions dispose que « dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Général sur les orientations budgétaires ».

Comme les années précédentes, les orientations budgétaires résultent directement des conclusions du débat d'orientation politique, qui s'est tenu les 23 et 24 juin 2014. Elles sont également largement conditionnées par la situation économique particulièrement difficile.

Je vous propose ci-après quelques éléments de contexte national et local qui permettront à l'Assemblée départementale d'engager une réflexion sur le budget primitif pour 2015.

1/ LES DEPARTEMENTS DANS LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

A. LES DEPARTEMENTS TRIBUTAIRES DE LA SITUATION ECONOMIQUE PARTICULIEREMENT DIFFICILE

➤ Des évolutions conjoncturelles déterminantes pour les départements :

Au vu de la publication des chiffres de croissance du troisième trimestre 2014, l'économie française n'est toujours pas sortie de l'atonie qui l'affecte depuis près de six ans, malgré un sursaut dans le courant de l'année 2013.

Le budget départemental est fortement dépendant de la conjoncture économique tant en dépenses qu'en recettes. Ainsi, l'état du marché de l'emploi conditionne le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) tandis que la situation du marché de l'immobilier affecte directement le produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), autant d'évolutions conjoncturelles déterminantes pour les départements.

En juillet 2014, la France comptait 3 424 400 chômeurs de catégorie A, soit une augmentation de 0,8 % par rapport au mois précédent. Le taux de chômage s'établit à 9,7 %. Parmi les départements millionnaires en habitants, le Nord se situe dans la catégorie des départements les plus touchés par le chômage avec un taux à 12,7 %, derrière le Pas-de-Calais (13 %) et l'Hérault (14,3 %). Il est supérieur de 3 points au taux national.

Par ailleurs, l'atonie du marché de l'immobilier depuis quelques années, caractérisé par la baisse du nombre de transactions immobilières et le recul des prix, pèse durablement sur le produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) du Département. Les recettes liées aux DMTO connaissent un fort recul depuis deux ans (-8,2 % par an en moyenne). Entre 2011 et 2013, le manque à gagner pour le Nord équivaut ainsi à 40,6 M€. Le caractère volatile de cette recette conduit à faire financer des dépenses récurrentes par une ressource incertaine. Néanmoins, les encaissements des trois premiers trimestres 2014 suggèrent une légère reprise depuis le début de l'été.

➤ Le redressement des finances publiques :

Au-delà des mesures visant à stimuler la compétitivité des entreprises françaises, la stratégie de redressement portée par le gouvernement repose également sur la maîtrise de la dépense publique.

Dans la lignée de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017, le programme de stabilité de la France vise le retour à un déficit de 3 % du PIB en réalisant un ajustement structurel reposant exclusivement sur des économies sur la dépense publique. Le retour à l'équilibre structurel est prévu en 2017.

La trajectoire décrite dans le programme de stabilité anticipe ainsi un montant d'économies de 50 Mds€ sur la période 2015-2017, permettant de réduire de façon progressive et continue le déficit pour se rapprocher de l'équilibre structurel des comptes publics à la fin de la législature.

Pour les collectivités locales, ce programme se traduit par une baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 11 Mds€ répartie sur trois ans (2015-2017). L'enjeu pour les administrations publiques locales consiste à réaliser des économies à due concurrence de la baisse de la DGF.

B. LA SITUATION FINANCIERE DES DEPARTEMENTS : UN DECALAGE PERSISTANT ENTRE DES DEPENSES SOCIALES CROISSANTES ET DES RECETTES CONTRAINTEES

En 2013, l'État s'est engagé à soutenir le financement des allocations individuelles de solidarité assumées par les départements en signant un pacte de confiance et de responsabilité. Si cette démarche permet de répondre à un impératif vital pour les départements en 2014, elle ne conduit pas encore à dégager des marges de manœuvre suffisantes pour faire face à la conjoncture économique et sociale.

➤ Une augmentation de la charge nette des départements au titre des allocations individuelles de solidarité :

Selon l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), la dépense nette d'action sociale des départements a atteint 33,6 milliards d'euros en 2013, soit une hausse de 3,6 % par rapport à 2012 et de 17,6 % par rapport à 2009.

Depuis 2002, le transfert aux départements a permis à l'État de réaliser **48 milliards d'euros d'économies** sur l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA). Depuis 12 ans, ils assurent ainsi pour le compte de l'État la solidarité nationale en finançant ces 3 allocations individuelles de solidarité sans compensation intégrale de ce dernier tout en continuant de développer toutes les politiques publiques de

proximité répondant aux besoins des citoyens (routes, collèges, transport scolaire, etc.). **En 2014, cette absence de compensation devait atteindre 8 milliards d'euros.** Le pacte de confiance et de responsabilité permet d'amortir en partie cette charge.

Concernant les dépenses d'allocations individuelles de solidarité, il existe de fortes disparités entre les départements. En particulier, la progression de la charge nette du RSA et de la PCH est préoccupante pour le Département du Nord.

En effet, avec un taux de chômage de 12,7 % au premier trimestre 2014, soit 3 points de plus que le niveau national, le Nord est particulièrement exposé à la progression des dépenses de RSA. Entre le 1^{er} mai 2013 et le 1^{er} mai 2014, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a quant à lui augmenté de 5,2 % passant de 136 449 à 144 015.

De fait, la dépense de RSA a progressé de 36,1 % entre les comptes administratifs 2009 et 2013 tandis que leur compensation n'a augmenté que de 11,7 % sur la même période. Compte tenu des volumes budgétaires concernés, le RSA conditionne de plus en plus le budget du Département du Nord.

De son côté, la dépense au titre de la prestation de compensation du handicap du Département a augmenté de 41 M€, soit une hausse de 109,4 % entre 2009 et 2013. Quant aux dépenses d'APA, elles sont appelées à croître au cours des années à venir avec l'arrivée dans le grand âge de la génération du « baby boom ».

➤ Une atonie des recettes hors mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité :

Globalement, les recettes du Département évoluent de manière moins dynamique que les dépenses, conduisant à un effet ciseaux imparable. Entre 2009 et 2013, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 15,4 % tandis que les recettes réelles de fonctionnement n'ont augmenté que de 8,8 %, soit un écart de 6,6 points.

À noter d'ailleurs qu'en dehors des allocations individuelles de solidarité, le Département maîtrise ses principales charges de fonctionnement. Ces dernières n'ont augmenté que de 1,7 % par an en euros constants entre 2009 et 2013. Sur la même période, la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement a été contenue à hauteur de 15,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Avec le pacte de confiance et de responsabilité, conclu le 16 juillet 2013, l'Etat a pris acte des difficultés financières des départements. Afin de les aider à financer les allocations individuelles, ont été décidés :

- le transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la possibilité de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à hauteur de 4,5 % au lieu de 3,8 %, pour deux ans à compter du

1^{er} mars 2014, ce que le Nord a décidé.

Le pacte de confiance et de responsabilité a permis au Nord de bénéficier de ressources complémentaires nécessaires en 2014, soit 94,8 M€ (avec dix mois de relèvement de DMTO).

Bien que nécessaires, les recettes supplémentaires issues de ce pacte ne conduisent pas encore à une amélioration de la situation budgétaire du Département, compte tenu des dynamiques défavorables en recettes et en dépenses :

- une hausse du RSA de plus de 54 M€ ;
- une augmentation des besoins au titre de l'aide sociale à l'hébergement de plus de 30 M€ ;
- une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 17 M€.

Au niveau national, le pacte de confiance et de responsabilité devrait rapporter environ 1,7 Md€ en 2014 aux départements, pour une prévision initiale de 2,1 Mds€. L'écart est dû au décalage de deux mois dans l'entrée en vigueur du pacte, à la faiblesse des DMTO et au refus d'une dizaine de départements de mettre en œuvre l'évolution fiscale proposée.

Mais l'année 2014 ne constitue qu'une première amorce dans le financement des allocations individuelles de solidarité et l'inflexion de l'effet ciseaux nécessite de bénéficier de garanties supplémentaires dans la perspective d'une réduction plus soutenue des dotations de l'Etat à partir de 2015. C'est le sens de la discussion actuelle entre le gouvernement et l'Assemblée des départements France (ADF) sur la clause de revoyure du pacte.

2/ UN BUDGET DE PLUS EN PLUS CONTRAINT FINANCIEREMENT

A. STRUCTURE ET EVOLUTION DU BUDGET DEPARTEMENTAL

Par effet mécanique, le déséquilibre engendré par l'augmentation des allocations sociales contraint fortement les marges de manœuvre du Département à la fois en fonctionnement et en investissement, et pèse sur le niveau d'épargne brute.

Cette situation difficile provoquée pour l'essentiel par des facteurs indépendants de la collectivité (hausse des allocations individuelles de solidarité, réduction de la DGF, diminution des DMTO, notamment) a été anticipée. Pour y faire face, des mesures ont été prises depuis 2012 :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement (quasiment stables hors RSA du CA 2012 au CA prévisionnel 2014 : 1 973 M€ / 2 041 M€) liée à un plan d'économies de fonctionnement ;
- ajustement des dépenses d'investissement ;
- défense des intérêts départementaux pour obtenir le fonds de soutien en 2012 et le pacte de confiance et de responsabilité en 2013.

➤ **Le fonctionnement :**

En 2015, le Département doit tenir compte de la combinaison de deux facteurs déterminants pour la sauvegarde des équilibres budgétaires :

- le renforcement de la baisse de la DGF, correspondant à une perte de 38 M€ pour le Nord ;
- l'augmentation des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (+60 M€ estimés).

Dès lors, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable, et passe obligatoirement par celle des dépenses contraintes. Le Département du Nord doit ainsi tenir compte de l'évolution des allocations individuelles de solidarité, revalorisées chaque année en fonction de l'inflation et dans le cadre du plan gouvernemental contre la pauvreté. Pour l'année 2015, les dépenses au titre des allocations individuelles de solidarité seraient de plus de 900 M€, soit un tiers des dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi, le Département entend poursuivre la dynamique menée depuis le début du mandat de maîtrise de la dépense. En effet, si le pacte de confiance et de responsabilité a assuré l'équilibre budgétaire des départements en 2014, il ne permettra sans doute pas de couvrir une seconde année l'évolution prévue des allocations individuelles de solidarité.

➤ **L'investissement et la gestion de la dette :**

Compte tenu de la baisse du niveau d'épargne brute, les dépenses d'investissement ne peuvent se maintenir au-delà d'une certaine limite, sans compromettre la situation financière du Département.

Aussi, l'ajustement des dépenses d'investissement au plus près des possibilités budgétaires participe-t-elle d'une démarche réaliste. En 2013, le niveau des dépenses d'investissement hors dette a été ajusté au plus proche des possibilités financières, soit 332 M€. Un travail sur le coût unitaire des projets a permis de maîtriser les dépenses tout en menant un programme ambitieux.

L'encours de dette du Département du Nord s'est établi au 31 décembre 2013 à 1,36 Md€. Le Département se caractérise par l'absence de produits risqués ou structurés, garantissant ainsi un encours sain, et par un coût de la dette parmi les plus faibles de France.

Depuis 2011, l'évolution de l'encours de dette des départements s'accélère. Par rapport à l'évolution constatée pour l'ensemble des départements millionnaires en habitants, le Nord parvient davantage à contenir cette hausse.

Globalement, le Département du Nord n'a pas de problème de volume de dette, ni de niveau de rémunération de celle-ci. La difficulté est de dégager une épargne pour son remboursement.

B. LES ENJEUX ET ELEMENTS DE CADRAGE POUR 2015

➤ **Les enjeux :**

La recherche de financements pérennes et suffisants, notamment pour les trois allocations de solidarité, doit être à la hauteur de l'importance du rôle des départements au titre des solidarités et du dynamisme et de l'équilibre des territoires.

La mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité en 2014 témoigne d'une reconnaissance au niveau national des difficultés financières et structurelles des départements.

Afin de maintenir une capacité de financement à la hauteur des attentes des Nordistes, le Département entend poursuivre le combat pour les dotations, en vue de garantir des compensations justes et adaptées aux enjeux en 2015 et au-delà.

Ainsi, au titre de la clause de revoyure du pacte et dans la continuité des propositions des départements, quatre mesures apparaissent nécessaires :

- pérenniser le pacte de confiance et de responsabilité signé le 16 juillet 2013 et l'adapter pour qu'il atteigne effectivement son objectif de 2,1 milliards € malgré la situation du marché immobilier ;
- plafonner la charge nette du RSA pour les départements les plus exposés. Cette approche est complémentaire de celle du pacte : un mécanisme de garantie a vocation à accompagner les mesures de répartition. Il en va de la sécurisation budgétaire pluriannuelle des départements les plus fragiles ;
- proposer un plan de soutien pour les départements qui, malgré le pacte de confiance et de responsabilité et de réelles mesures d'économies, basculent dans une crise budgétaire sans précédent ;
- et soutenir le niveau des investissements par un remboursement dans l'année de la TVA acquittée au cours de l'exercice.

Si les mesures temporaires du Gouvernement apportent un nouveau souffle pour 2014 et 2015, on sait maintenant qu'elles se combinent également avec une baisse des dotations reçues. Aussi, l'objectif fixé est-il d'amplifier l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager les marges budgétaires permettant de ne pas augmenter la fiscalité, de ne pas dégrader notre santé financière et de continuer à investir.

Cet objectif de maîtrise des dépenses doit continuer à être au centre de nos préoccupations budgétaires pour 2015 afin de préserver le service public départemental, de ne pas augmenter la fiscalité directe des ménages et de garantir les marges de manœuvre financières du Département et donc notre capacité d'investissement.

➤ **Les orientations pour le budget 2015 :**

En 2015, le Département entend continuer à proposer des dispositifs innovants permettant d'accompagner les citoyens les plus fragiles qui ont besoin de protection, les décideurs économiques et les entreprises qui ont besoin d'infrastructures pour se développer et créer de l'emploi, les acteurs culturels qui ont besoin d'être soutenus dans leur action.

Dès lors, le souhait du Département du Nord est de poursuivre les efforts et les évolutions engagées, sans entamer notre volonté d'action dont les Débats d'Orientation Politique sont le symbole. Pour cela, il faut préserver nos équilibres budgétaires, maintenir un niveau d'investissement élevé, maîtriser notre fiscalité, et assumer nos devoirs pour relever les défis devant nous : le défi social, le défi environnemental et le défi économique.

Malgré la situation contrainte, le budget 2015 doit permettre la mise en œuvre des orientations politiques décidées lors des Débats d'Orientation Politique. La plupart des engagements pris depuis 2011 ont déjà été mis en œuvre comme le soutien à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), le développement des contrats de territoire ou la mise en œuvre du Projet Educatif Global Départemental (PEGD). Et toutes les mesures prises tiennent compte de la capacité financière du Département, limitée par la baisse de ses recettes fiscales et l'augmentation de ses dépenses obligatoires de fonctionnement.

Concernant l'investissement public, il s'agit d'un élément essentiel du développement économique de nos territoires à l'heure de la crise du système financier mondial. Ainsi, le Département souhaite maintenir son effort d'investissement en 2015 au niveau atteint en 2014.

En effet, l'investissement soutient l'emploi local. Dans un contexte économique délicat, le Département contribue ainsi avec son effort d'investissement à soutenir l'activité sur les territoires. Ainsi, le Département entend soutenir et participer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, à l'avancement de grands projets stratégiques à l'échelle régionale et au-delà tels que le Canal Seine Nord Europe et la reconversion du site de la Base Aérienne 103, en lien avec les autres acteurs nationaux et locaux.

Les investissements départementaux, en plus de relever principalement du développement territorial, de la transition énergétique et de l'amélioration des mobilités, renvoient à une orientation stratégique, à savoir celle consistant à contrecarrer une dynamique aboutissant à faire coïncider diminution de l'activité sur les territoires et augmentation du RSA. Avec dix emplois sauvegardés pour 1 M€ d'investissement, le Département dispose d'un levier essentiel et indispensable pour améliorer la situation économique et sociale.

Pour maintenir un investissement au service de l'avenir du Nord dans un contexte budgétaire offrant peu de marges de manœuvre, le Département du Nord entend maîtriser le coût de sa dette à un niveau stable. Tous ses produits sont classés « 1A » selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ou « charte Gissler ». Le Nord n'a ainsi aucun emprunt « toxique ».

A l'heure où les départements peuvent de moins en moins autofinancer leurs investissements, les taux d'intérêts payés continuent à demeurer à des niveaux historiquement bas. Dans ce contexte, le Département souhaite conserver une stratégie d'endettement raisonnable afin de poursuivre une politique d'investissement gage d'emplois durables, locaux et solidaires.

S'agissant de la fiscalité, dans une période économique difficile pour les Nordistes, le choix de ne pas actionner le levier fiscal départemental est maintenu pour ne pas nuire à leur pouvoir d'achat et à la relance économique du territoire. À noter qu'entre 2012 et 2013 les départements de métropole ont augmenté leur taux de taxe sur le foncier bâti de 1,8 % en moyenne contre 0 % pour le Département du Nord.

Ces orientations doivent nous permettre de présenter un budget 2015, responsable, volontariste, et en phase avec les priorités politiques de la majorité départementale, à savoir des solidarités en direction des plus démunis, et une action compatible avec un développement durable de nos territoires.

Un budget ancré dans le réel et tourné vers l'avenir, au service de tous les Nordistes.

Telles sont les principales informations permettant d'ouvrir le Débat d'Orientations Budgétaires 2015, conformément à la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRISE DE DECISION :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 15.

57 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs BAUDOUX, GODEFROY, HANICOTTE, LETY, MASSROUR, POYART et VANDEVOORDE.

<p>Le Conseil Général donne acte à Monsieur le Président de la présentation du rapport et de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.</p>

POINT PRINCIPAL N° 3

REFONTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN NOUVEL ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Monsieur le Président rappelle que le taux de chômage dans le département du Nord atteint 12,5 % et que 145 000 foyers perçoivent le revenu de solidarité active. Il indique que le Nord est particulièrement concerné par la géographie prioritaire.

Monsieur le Président fait observer que le Département s'est engagé dans la politique de la ville dès 1999 et qu'à travers ses compétences et politiques volontaristes, il a mobilisé fortement les agents départementaux dans les zones urbaines sensibles.

Monsieur le Président considère que la politique de la ville, combinée avec les interventions du Département, a apporté des réponses indiscutables pour de nombreux Nordistes mais pas totalement satisfaisantes. Il explique que cette politique n'a pas inversé le phénomène de paupérisation qui frappe les quartiers depuis plusieurs décennies.

Monsieur le Président souligne que la mixité sociale espérée n'est globalement pas atteinte. Il fait remarquer que l'investissement lourd a été privilégié à la gestion urbaine et sociale.

Concernant la gouvernance de cette politique, Monsieur le Président constate que plusieurs mesures et dispositifs se sont succédés et superposés. Il pense qu'un millefeuille administratif et réglementaire a rendu cet outil peu lisible et qu'un saupoudrage des crédits a contribué dans certains cas à son inefficacité.

Monsieur le Président évoque la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014. Il signale que les Départements sont devenus signataires des contrats uniques au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, l'Agence régionale de santé et la Caisse d'allocations familiales.

Madame Martine FILLEUL explique que la loi LAMY du 21 février 2014 a permis de simplifier la géographie de la politique de la ville en concentrant les moyens sur 1 300 territoires et en choisissant pour critère unique le revenu des habitants. Elle ajoute que cette loi favorise la mobilisation des politiques de droit commun et confie le portage de la politique de la ville aux intercommunalités en privilégiant la co-construction avec les habitants.

Madame FILLEUL indique que le projet de délibération cadre présenté définit les principes qui guideront l'action du Département en matière de politique de la ville.

Madame FILLEUL signale que le département du Nord passera de 227 à 94 quartiers prioritaires directement concernés par la nouvelle politique de la ville. Elle fait remarquer que le département du Nord ne peut s'exonérer d'une géographie particulière notamment parce qu'il

comporte une grande métropole, d'importantes fractures sociales et des secteurs ruraux où règne parfois une pauvreté diffuse.

Madame FILLEUL explique que le Département souhaite profiter de la signature des contrats de ville pour donner à connaître et rendre plus lisible l'action du Conseil Général dans ces secteurs. Il informe les Conseillers Généraux que les services départementaux mènent actuellement un état des lieux dans les anciens quartiers prioritaires de la ville.

Madame FILLEUL souligne que le Département veut organiser son action au travers de quatre priorités : l'emploi, l'autonomie des jeunes, l'amélioration du vivre ensemble et la lutte contre toutes les discriminations.

Madame FILLEUL indique que le Département va identifier dans chaque contrat de ville quelques orientations spécifiques aux territoires et les formaliser sous forme d'une annexe aux contrats de territoires. Elle ajoute que les politiques départementales de droit commun seront adaptées et complétées en fonction des besoins constatés sur les territoires.

Madame FILLEUL attire l'attention sur la volonté départementale de participer à la gouvernance locale pour coordonner les actions et agir avec les différents niveaux de collectivité.

Madame FILLEUL souligne la proposition de lancer les nouvelles politiques départementales dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

Madame FILLEUL précise que le Département ne dispose pas d'une enveloppe supplémentaire pour la politique de la ville. Elle ajoute que cette nouvelle politique est l'occasion de repenser l'action départementale, d'innover socialement, économiquement, pour être présent aux côtés des personnes les plus en difficulté.

Monsieur Jean-Claude DULIEU rappelle que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche sont d'autant plus favorables à cette nouvelle politique de la ville qu'ils ont toujours encouragé l'accompagnement des quartiers en difficulté.

Monsieur DULIEU remarque qu'en associant les Départements, la loi reconnaît le rôle majeur en matière de cohésion sociale des Conseils Généraux. Il s'interroge sur les vellétés de supprimer l'échelon départemental.

Monsieur DULIEU estime que la politique de la ville est une nécessité absolue dans le département du Nord où les indicateurs sanitaires et sociaux sont parmi les plus alarmants du pays. Il pense que les politiques d'austérité menées aux niveaux national et européen, loin d'enrayer la courbe du chômage et son cortège de souffrances, les accentuent fortement.

Monsieur DULIEU fait observer qu'avec la crise, la France et le département du Nord en particulier, se paupérisent dramatiquement avec une progression de la pauvreté touchant notamment les enfants.

Considérant les difficultés sociales sans précédent auxquelles les Nordistes sont confrontés, Monsieur DULIEU considère qu'il n'est pas opportun de réduire le nombre de secteurs prioritaires dans le Nord, même dans le but de concentrer les moyens sur les zones les plus déshéritées.

Monsieur DULIEU souligne qu'avec le resserrement du périmètre prévu, deux tiers de la population sortent de la géographie prioritaire et ne pourront plus bénéficier des dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de la ville. Il évoque la souffrance sociale présente mais de façon plus diffuse dans le bassin minier ainsi que la baisse des crédits pour la rénovation urbaine dans le Valenciennois.

Monsieur DULIEU fait remarquer que les communes ayant joué le jeu de la rénovation urbaine en introduisant la mixité sociale dans les zones sensibles sont pénalisées par le nouveau mode de calcul.

Monsieur DULIEU estime qu'en période de crise touchant particulièrement les quartiers sensibles en zone urbaine comme en milieu rural, la politique de la ville devrait échapper aux politiques d'austérité et obtenir des moyens supplémentaires.

Considérant la proposition d'accompagner les quartiers sortants de la géographie prioritaire afin de poursuivre la dynamique engagée, Monsieur DULIEU s'interroge sur le budget qui pourrait être consacré à cette politique compte tenu de la baisse des recettes et de l'explosion des dépenses obligatoires dans le domaine social.

Monsieur DULIEU annonce que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche voteront favorablement la délibération présentée initialement en commission. Il précise qu'ils ne voteront pas l'amendement proposé car cela affaiblirait leur possibilité d'intervenir auprès de l'Etat pour faire bouger les frontières de la politique de la ville.

Concernant les périmètres sortant de la géographie prioritaire, Monsieur DULIEU estime que l'Assemblée Départementale, dans sa diversité, doit se mobiliser pour exiger de l'Etat des moyens exceptionnels.

Monsieur Georges FLAMENGT souligne que le département du Nord est constitué de grandes zones urbaines ainsi que de territoires ruraux. Il exprime sa satisfaction quant à l'évolution de la loi, notamment parce qu'elle prend en compte la diversité des territoires.

Monsieur FLAMENGT remarque que la loi simplifie la politique de la ville en ne retenant qu'un seul critère, celui des revenus, pour établir la cartographie de la géographie urbaine. Il se réjouit que les contrats de ville fassent l'objet d'une approche globale et réunissent tous les acteurs publics ou privés, nationaux ou locaux.

Monsieur FLAMENGT fait remarquer que le Département du Nord connaît très bien la particularité de chacun de ces territoires grâce au travail effectué autour de la Vice-Présidente Martine FILLEUL, dans le cadre des contrats de territoire.

Monsieur FLAMENGT considère que l'échelle de l'intercommunalité pour la mise en œuvre de la politique de la ville est un bon niveau. Il explique que cette échelle donne le champ nécessaire pour arrimer les quartiers aux dynamiques des agglomérations tout en assurant une approche fine des réalités de terrain.

Monsieur FLAMENGT estime qu'au-delà des quartiers ciblés par la politique de la ville, le Département doit continuer à agir pour permettre à tous les territoires d'être soutenus et à chaque Nordiste d'accéder à des services publics de qualité.

Monsieur FLAMENGT souligne que le Département par sa proximité avec la population et les collectivités territoriales a son rôle à jouer dans la politique de la ville.

Monsieur FLAMENGT pense que le Département tiendra sa place dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville et continuera à agir plus généralement pour l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la solidarité territoriale à laquelle il est attaché.

Monsieur Jacques PARENT évoque l'apparition des grands ensembles urbains et des quartiers d'habitat populaire.

Monsieur PARENT souligne que le défi de la politique de la ville est de revaloriser et requalifier ces quartiers en difficultés avec des actions en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la santé, de l'accès aux services publics, de la culture, de la réussite scolaire et de l'égalité des chances.

Monsieur PARENT se réjouit en constatant que le principe de participation des habitants est mis en exergue dans les nouveaux textes sur la refonte de la politique de la ville. Il pense que la mobilisation des habitants sur des projets de proximité et l'encouragement à la citoyenneté permettent de créer une dynamique de cohésion sociale dans les quartiers cumulant les difficultés.

Monsieur PARENT pense que pour montrer l'importance du Département, outil de proximité, il est nécessaire d'accompagner activement les dispositifs de la politique de la ville sans oublier les quartiers ne faisant malheureusement plus partie de la cartographie prioritaire.

Monsieur PARENT déclare que les membres du Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés soutiennent les objectifs et les priorités du projet de délibération présenté.

Monsieur Nicolas SIEGLER explique qu'il partage en partie les propos de Monsieur DULIEU.

Monsieur SIEGLER estime que la politique de la ville est un échec depuis quarante ans. Il demande à Madame Martine FILLEUL quelles actions concrètes seront mises en œuvre dans le cadre de cette politique et quels seront les moyens alloués.

Monsieur SIEGLER s'interroge sur la pertinence de retirer du dispositif des territoires où le revenu médian est inférieur à 11 000 euros parce qu'ils n'atteignent pas

1 000 habitants. Il pense que cela constitue une double peine pour les communes qui ont fait le choix de l'urbanisme horizontal il y a trente ou quarante ans.

Monsieur SIEGLER fait remarquer que certaines actions sont au cœur des compétences obligatoires du Département, notamment la construction de collèges, les interventions dans les dispositifs de lutte et de prévention contre la récidive de la délinquance et la protection maternelle et infantile. Il estime inconcevable que la politique de la ville ne soit que la mise en pratique des compétences obligatoires.

Monsieur SIEGLER demande à Madame Martine FILLEUL quelle sera son action en matière de politique de la ville, à budget constant et sans aucun chiffrage pour les crédits alloués aux quartiers en veille.

Monsieur SIEGLER espère que des membres du Groupe Union Pour le Nord pourront être aux côtés de Madame FILLEUL pour travailler sur cette thématique.

Monsieur SIEGLER se demande si une intercommunalité se sentira intégralement mobilisée si tout son territoire n'est pas en géographie prioritaire.

Monsieur SIEGLER pense que le pragmatisme devra être de mise dans la mise en œuvre de la politique de la ville pour tenter d'éviter un nouvel échec de cette politique.

Monsieur SIEGLER constate qu'aucun moyen n'est mis en avant pour cette politique. Il annonce qu'il s'abstiendra sur le projet de délibération relatif à la refonte de la politique de la ville.

Concernant l'application de critères pour sélectionner les territoires bénéficiaires de la nouvelle politique de la ville, Madame Martine FILLEUL constate que cela fait naître un sentiment d'injustice et des amertumes. Elle explique que c'est pour cette raison qu'il est proposé de continuer de travailler sur les quartiers en veille et sur les secteurs ruraux où il existe une pauvreté évidente même si elle est diffuse.

Madame FILLEUL signale que de nombreuses demandes pour déroger aux critères établis ont été reçu par le Ministre de la Ville et le Préfet à l'Égalité. Elle indique qu'elles ont fait l'objet d'une grande attention.

Madame FILLEUL explique que l'amendement a été déposé pour ouvrir le champ des possibilités à des événements à dimension variable. Elle indique qu'elle veillera à ce que les négociations soient bien terminées avant la signature d'un protocole d'accord.

Evoquant la mobilisation des habitants dans le cadre de la politique de la ville, Madame FILLEUL pense qu'il existe dans les quartiers des trésors de création et d'imagination aussi qu'une véritable force de la jeunesse.

Madame FILLEUL remercie Monsieur SIEGLER pour son offre de service.

Madame FILLEUL indique que dans le cadre du projet de délibération, il est question de mobilisation de droit commun, de participation aux instances de concertation, de lancement de nouvelles politiques dans les quartiers avant généralisation à l'ensemble du département. Elle évoque l'adaptation des conventions départementales en fonction des priorités repérées.

Madame FILLEUL porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'elle présentera lors d'une prochaine séance le partenariat que le Département se propose d'initier avec une association telle « Nos quartiers ont du talent » pour essayer de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les quartiers prioritaires et les milieux défavorisés.

Madame FILLEUL fait remarquer que les compétences obligatoires ne sont pas les seules à être mobilisées et que d'autres politiques volontaristes seront également mises au service des quartiers prioritaires, notamment en matière de sport et de culture.

Madame FILLEUL estime qu'à budget constant, il est possible de travailler intelligemment et pragmatiquement, pour les populations les plus en difficulté du département du Nord.

Monsieur Jean-Claude DULIEU indique que les membres du Groupe Communiste - Front de Gauche prennent acte de l'engagement de Madame FILLEUL à ce que des négociations soient menées avant la signature d'une convention.

Monsieur DULIEU annonce que le Groupe Communiste - Front de Gauche votera le projet de délibération ainsi que l'amendement sous réserve que la négociation soit menée et que les éléments relatifs à celle-ci leur soient communiqués avant signature de la convention.

Monsieur le Président souligne que le Département devient signataire du protocole et que cela constitue une obligation départementale.

Monsieur le Président fait remarquer que l'intégration ou non dans les périmètres prioritaires entraîne inévitablement des insatisfactions.

Monsieur le Président pense que le Département doit s'appuyer sur la mission contrats de territoire.

Monsieur le Président rappelle les quatre priorités dans la stratégie d'action du département dans le cadre de la politique de la ville : l'emploi, l'autonomie des jeunes, l'amélioration du vivre ensemble et la lutte contre toutes les discriminations.

Monsieur le Président estime que le projet de délibération cadre qui découle d'une expertise croisée sur le champ des investissements lourds et sur celui de la gestion urbaine et sociale devra s'appuyer sur les réseaux départementaux de travailleurs sociaux.

Monsieur le Président en appelle à la mobilisation de tous sur une politique dont le caractère est transversal.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux l'amendement suivant :

Etaient présents : Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Charles BEAUCHAMP, Stéphanie BODELE, Gérard BOUSSEMARY, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, Jean-Claude DULIEU, Marie FABRE, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Isabelle FREMAUX, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Mehdi MASSROUR, Luc MONNET, Nathalie MONTFORT, Jacques PARENT, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Philippe WAYMEL

Absents représentés : Joël CARBON donne pouvoir à Marie FABRE, Erick CHARTON donne pouvoir à Laurent COULON, Joëlle COTTENYE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Jean-Pierre DECOOL donne pouvoir à Christian POIRET, Alain FAUGARET donne pouvoir à Roger VICOT, Norbert JESSUS donne pouvoir à Albert DESPRES, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Didier DRIEUX, Vincent LANNOO donne pouvoir à Marie DEROO, Jacques MARISSIAUX donne pouvoir à Frédéric MARCHAND, Jacques MICHON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Jean-Claude QUENNESSON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Fabien THIEME donne pouvoir à Aymeric ROBIN, Patrick VALOIS donne pouvoir à André FIGOUREUX, Dany WATTEBLED donne pouvoir à Olivier HENNO

Absents excusés : Alain BRUNEEL, Jean JAROSZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Guy BRICOUT, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Serge VAN DER HOEVEN, Michel VANDEVOORDE, Joël WILMOTTE

Amendement au rapport n°MCT/2014/1058

Le rapport initial pour la Refonte de la Politique de la Ville propose notamment dans ses conclusions :

« – d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat reprenant les engagements figurant dans ce rapport. »

Une récente réunion de travail entre l'Etat et le

Département conclut à l'ouverture de la signature de ce protocole d'accord aux deux intercommunalités du Nord en site de préfiguration sur la politique de la ville que sont Lille Métropole Communauté Urbaine et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Il est donc proposé de reprendre les conclusions du rapport précédemment citées comme suit :

« – d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM), reprenant les engagements figurant dans ce rapport. »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.

53 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs MASSROUR et POYART.

Monsieur FAUGARET était absent. Il avait donné procuration à Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT n'étant plus présent au moment du vote, Monsieur FAUGARET est compté absent sans procuration.

Madame LABADENS était absente. Elle avait donné procuration à Monsieur DRIEUX.

Monsieur DRIEUX n'étant plus présent au moment du vote, Madame LABADENS est compté absente sans procuration.

Monsieur LANNOO était absent. Il avait donné procuration à Madame DEROO.

Madame DEROO n'étant plus présente au moment du vote, Monsieur LANNOO est compté absent sans procuration.

Mesdames DEROO, LHERBIER, Messieurs DETAVERNIER, DIEUSAERT, DRIEUX, LOCOCHE, MONNET, PERAT, RINGOT, VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Au moment des votes, 45 Conseillers Généraux étaient présents

Vote intervenu à 18 h 01.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 57 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 11 (Groupe Union Pour le Nord à l'exception de Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)

Total des suffrages exprimés : 46

Majorité absolue des suffrages exprimés : 24

Pour : 46 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche ainsi que Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)

Contre : 0

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

MCT/2014/1058

OBJET :

REFONTE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : UN NOUVEL ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

INTRODUCTION

> Une réforme pour répondre aux difficultés persistantes des quartiers sensibles

Les difficultés sociales persistantes dans les quartiers sensibles en termes de chômage, de pauvreté mais aussi d'accès aux services ou à l'éducation, ont conduit à une réforme majeure de la politique de la ville. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été promulguée le 21 février 2014, ses grands principes sont les suivants :

- La simplification de la géographie et la concentration des moyens (passage de 2 500 secteurs prioritaires à 1 300 quartiers prioritaires dont 200, présentant des dysfonctionnements urbains importants, pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) ;
- Le pilotage d'un contrat unique à l'échelle intercommunale ;
- La mobilisation prioritaire des politiques de droit commun (déployées indistinctement sur l'ensemble des territoires, y compris les quartiers prioritaires) et leur articulation avant la mobilisation de crédits spécifiques (permettant l'action spécifique limitée aux seuls territoires de la géographie prioritaire) ;
- La recherche d'une meilleure articulation entre les dimensions urbaines et sociales de la politique de la ville ;
- La co-construction, en associant étroitement les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville.

Les départements deviennent signataires des contrats uniques, au même titre que l'Etat, les collectivités locales concernées, l'ARS et la CAF. Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit pleinement dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

> Le Nord, particulièrement concerné par la géographie prioritaire

Le Département du Nord compte un peu plus de 2 500 000 habitants. Avec un taux de chômage de 12,5% au 1^{er} semestre 2014 (9,7% en France métropolitaine) et un taux de pauvreté atteignant 19,2% (14,3% en France métropolitaine), il est confronté à des difficultés sociales sans précédent. Comme à l'échelle nationale, celles-ci se concentrent tout particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés. Pour y répondre, le Département a développé des politiques concourant au développement social et territorial, en faveur de tous les Nordistes.

Dans la précédente géographie prioritaire, le Nord comptait 227 secteurs, où résidaient près de 900 000 habitants, soit un peu plus de 36% de sa population. Avec le resserrement des périmètres, 97 quartiers prioritaires, répartis sur 64 communes, sont concernés. Ils comptabilisent plus de 340 000 habitants du Nord, soit 14% de la population totale du département.

Le Département du Nord s'inscrit dans la volonté nationale de faire converger les politiques en faveur des quartiers les plus en difficulté.

Néanmoins, garant des solidarités territoriales, le Département souhaite poursuivre le travail engagé avec les quartiers de veille (quartiers sortis de la géographie prioritaire ne pouvant bénéficier de crédits spécifiques de la politique de la ville) mais aussi avec les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

PARTIE I / Une implication constante du Département du Nord dans les quartiers défavorisés

Dès 1999, le Département du Nord s'est engagé dans la politique de la ville. Au travers de ses compétences et politiques volontaristes, il a soutenu et mis en œuvre de nombreux projets concourant au développement des quartiers. Il a également renforcé, dans le même temps, la présence de ses services sur le terrain.

1/ Une mobilisation importante des agents départementaux dans les zones urbaines sensibles

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, 1 134 agents travaillent dans les quartiers sensibles, soit 1/3 des agents (travailleurs sociaux éducatifs, puériculteurs et infirmiers de PMI,...) du Département présents dans les territoires. Cette présence se traduit également par un maillage fin en lieux d'accueil du public. Par exemple, près de la moitié des lieux d'accès à la PMI (189) et lieux d'accès aux services sociaux du Département (182) se situent dans les anciennes zones urbaines sensibles. Cette présence territoriale s'adapte continuellement à l'évolution de la demande sociale.

2/ Un accompagnement des partenaires présents dans les quartiers

Le Département accompagne de nombreux acteurs dans les quartiers prioritaires, notamment les 100 centres sociaux

et centres socioculturels. Les Centres communaux d'action sociale des communes concernées par le zonage prioritaire font également l'objet d'un soutien important. Par ailleurs, en matière de politique de prévention jeunesse, 19 clubs de prévention (intégrant 29 postes ALSES - Acteur de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire - implantés dans les collèges et 96 postes AILE - Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions - principalement dans les centres sociaux) sont présents en quasi-totalité sur les quartiers prioritaires. Ils permettent de proposer des outils spécifiques pour les jeunes en difficulté.

3/ Des maîtrises d'ouvrage départementales qui ont fortement contribué au renouvellement des quartiers

A travers les Grands Projets de Ville et les Opérations de Renouvellement Urbain portés par les partenaires, le Département s'est engagé sur ses politiques d'éducation, de voirie et de développement économique. Par exemple, entre 2003 et 2014, 25 collèges ont été construits ou rénovés en profondeur dans les quartiers.

4/ Un financement de projets d'investissement en faveur du cadre de vie, de l'accès aux services et du développement économique

Enfin, le Département a cofinancé de nombreux projets dans les zones prioritaires : requalification des espaces publics, construction ou rénovation d'équipements publics, culturels, sportifs, etc. Dans certains cas, les projets situés dans les zones prioritaires ont bénéficié d'une bonification (centres sociaux, centres de planification, PMI, modes de garde).

Un bilan plus précis de l'action du Département est en cours de réalisation. Il permettra de mesurer son implication passée, mais aussi de préciser les leviers d'actions possibles à travers ses politiques de droit commun.

Le Département souhaite aujourd'hui renouveler son engagement, à l'aune des nouveaux enjeux qui se dessinent pour le Nord.

PARTE II / Quatre priorités pour le Département du Nord

Le Département du Nord porte une ambition de « mieux vivre ensemble ». L'ensemble des politiques départementales constituent des outils pour participer et répondre à cette ambition de solidarité qui place l'habitant au cœur de l'action.

Par sa nature transversale, la politique de la ville concerne plusieurs piliers du projet départemental, et en premier lieu : l'économie au service de l'emploi ; l'avenir de la jeunesse en donnant à chaque collégien toutes les chances de réussir ; et le mieux vivre par la culture et le sport.

Le Département souhaite orienter son action dans les quartiers autour de quatre priorités. Celles-ci seront déclinées à l'échelle de chaque agglomération, pour croiser

au plus près les préoccupations des territoires et la stratégie du Département.

1/ Donner la priorité à l'emploi

A l'échelon national, un des piliers de la nouvelle loi est de réduire significativement l'écart du taux de chômage entre les quartiers prioritaires et les bassins de vie dans lesquels ils s'inscrivent. Le Département souhaite y contribuer :

- > En favorisant le retour à l'emploi des publics qu'il accompagne et en particulier les femmes, les familles monoparentales, les personnes en situation de handicap et les jeunes en difficulté d'insertion ou accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. A ce titre, le Plan Départemental d'Insertion pointe plusieurs enjeux et leviers mobilisables : une meilleure connaissance et articulation des acteurs de l'insertion sociale et du monde économique, le soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique ou la mise en place d'outils de financements tels que les microcrédits pour faciliter le développement d'activités.
- > En confortant dans sa stratégie de ressources humaines, les contrats d'apprentissage, les emplois d'avenir et les clauses d'insertion.
- > En soutenant le développement d'activités économiques par le financement d'hébergement d'entreprises, mais aussi en soutenant le tissu d'acteurs accompagnant ou promouvant la création et la reprise d'entreprises, notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

2/ Favoriser l'autonomie des jeunes

Une attention particulière doit être portée sur le public jeune, permettant de préparer l'avenir et de prévenir les difficultés de demain. Le Département souhaite s'engager au travers de la mise en place de **projets permettant une approche globale et partenariale de l'accompagnement des jeunes** et assurant leur accès à l'autonomie (citoyenneté, formation, emploi, mobilité, logement, santé...).

Le Département s'investit pour et avec les collégiens, en mettant à leur disposition des équipements et des outils de qualité (plan Collège numérique, Assiette Durable) et via le **Projet Educatif Global Départemental (PEGD)**, dont un des premiers objectifs est la lutte contre le décrochage scolaire.

Cette approche globale et partenariale nécessite une implication de l'ensemble des acteurs concernés et une coordination à l'échelle des territoires. Des instances pluridisciplinaires existent ou sont en voie de développement, telles que les plateformes de prévention et d'insertion professionnelle, lieux d'échanges et de ressources en matière d'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

3/ Améliorer le vivre-ensemble

- > Par **l'amélioration de l'exercice de la citoyenneté** (accès réel aux droits, information sur les devoirs) **et de l'accessibilité aux services et aux équipements** dans une logique d'aménagement équilibré des territoires. Une attention particulière sera portée à la mobilisation et à l'intervention des professionnels de premier recours et des services d'aide à domicile, dans des conditions satisfaisantes. Une vigilance sera également portée sur l'accès à la santé, dans la perspective de fournir aux publics fragiles un soutien dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les actions en faveur de l'insertion par la culture et le sport contribuent également à un objectif plus global de bien-être des Nordistes.
- > Par le **soutien aux publics fragiles**, dont les difficultés sont souvent accrues dans les quartiers prioritaires. Une attention particulière sera portée aux familles monoparentales (qui représentent une part importante des bénéficiaires du RSA), aux personnes âgées (de plus en plus nombreuses dans les quartiers) et aux personnes en situation de handicap. L'un des objectifs sera notamment de répondre au désir d'un maintien à domicile dans un environnement bienveillant.

De façon générale, les initiatives de prévention et d'intervention précoce, de lutte contre l'isolement, et de soutien à la parentalité ainsi que les outils mis en place par le Département en matière de cadre de vie ou de mobilité sont autant de leviers à mobiliser et coordonner dans l'objectif commun de « vivre ensemble ».

4/ Lutter contre toutes les discriminations

Les inégalités dont sont victimes les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville altèrent la cohésion sociale et accentuent le phénomène d'exclusion. C'est la raison pour laquelle le Département du Nord, qui a fait de la lutte contre toutes les formes de discrimination une priorité de son action, s'engage dans les nouveaux contrats de ville à travers :

- > **la mise en place durant l'année 2015 d'un plan départemental de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations**, valorisant les actions menées au sein de son organisation et via ses différentes politiques publiques ;
- > **la signature le 7 mars 2014 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** qui engage la collectivité à utiliser ses pouvoirs et ses partenariats en faveur d'une plus grande égalité pour toutes et tous.

Conformément aux principes négociés entre le Ministre délégué à la ville et l'Assemblée des Départements de France, les actions menées en faveur des habitants des quartiers prioritaires s'attacheront notamment à : promouvoir l'insertion professionnelle (formations, stages, ...) et l'accès aux services (logement, santé, ...) ; lutter contre les préjugés et les stéréotypes aussi bien par le

biais des politiques de droit commun (collèges, jeunesse, sports, culture ...) que dans le cadre de partenariats (convention avec la fédération des centres sociaux) ; favoriser la diversité dans le recrutement des agents du Département et la gestion de ses ressources humaines.

PARTIE III / Les principes d'action du Département du Nord

Les principes dans lesquels s'inscrit le Département garantiront une approche adaptée à chaque territoire concerné par la politique de la ville.

1/ S'appuyer sur les démarches de développement social local et promouvoir les droits culturels

Le développement social local (DSL) embrasse le champ de l'action sociale mais également l'ensemble des politiques publiques dans une logique de projet global visant le changement durable de la situation des habitants et de promotion sociale. Dans le cadre d'un projet territorial global, le DSL mobilise collectivement les acteurs (usagers, citoyens, élus, partenaires et institutions) et l'ensemble des ressources tant sur un plan social que culturel, économique et environnemental.

En mettant en avant les notions de projet et de solidarité, le DSL propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement. Cette ambition trouve un appui et une cohérence dans la démarche des droits culturels, pour laquelle le Département est pilote au niveau national, depuis 2013, avec quatre autres départements. L'enjeu est de favoriser la reconnaissance et le respect des richesses culturelles de chacun, l'implication des personnes et de faire progresser les politiques publiques et les pratiques en ce sens.

Il s'agit de développer, dans les équipes départementales et au sein des structures partenaires, les compétences nécessaires à une nouvelle prise en compte transversale des ressources et facteurs culturels en cohérence avec la logique du DSL.

C'est ainsi que les acteurs du social, de la culture, de l'éducation et de l'aménagement sont conduits à croiser leurs approches avec les habitants pour expérimenter et faire évoluer les politiques publiques en s'appuyant sur le potentiel des quartiers.

2/ Mobiliser les politiques de solidarité avec les habitants

Le Département s'assurera de la mobilisation et de la bonne mise en œuvre des politiques et dispositifs sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence.

- > En proposant des accompagnements sociaux et médico-sociaux promouvant **l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté** et tendant à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.
- > En garantissant une intervention sociale et médico-

sociale fondée sur le **respect du secret professionnel**, du droit des usagers, l'adhésion et la volonté des personnes. Le partage d'informations à caractère secret doit être limité à ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'action sociale, les personnes accompagnées doivent en être informées et y consentir.

- > En favorisant une **approche préventive, éducative et sociale dans l'ensemble de ses politiques sociales**, notamment en matière de prévention spécialisée. La coordination de cette politique, effective à travers les contrats d'objectifs concertés, a pour but de prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

3/ Garantir la « solidarité des territoires » en accompagnant les intercommunalités

Dans l'esprit de la loi, il convient d'inscrire les projets des quartiers dans une dynamique plus large, à l'échelle intercommunale. Pour les territoires intégrant pour la première fois la politique de la ville, le Département pourra être un partenaire privilégié, « facilitateur », sans toutefois se substituer à l'ingénierie de l'Etat ou des collectivités mobilisées.

Le Département souhaite également accompagner les quartiers « sortant » de la géographie prioritaire (quartiers de veille), afin qu'ils puissent poursuivre la dynamique engagée et bénéficier de la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etat, Région, etc.). De façon complémentaire, le Département aura une attention particulière dans les secteurs de pauvreté plus diffuse (espaces périurbains, ruraux...).

C'est pourquoi le Département est favorable à ce que chaque EPCI se dote d'un projet intercommunal de cohésion sociale, qu'il soit concerné ou non par la politique de la ville. Cela permettra la mise en œuvre de mécanismes de solidarité entre communes et d'actions en faveur de tous les habitants en difficulté.

4/ Faire des quartiers prioritaires des lieux d'innovation

La politique de la ville incite à améliorer la transversalité et l'articulation des interventions entre les institutions concernées. Les projets développés à l'échelle des quartiers constituent l'opportunité d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils grâce à la mobilisation des politiques de droit commun, mais aussi des crédits spécifiques que mobilisera l'Etat.

Le Département sera particulièrement attentif à la mise en place de dispositifs qui permettent aux populations les plus fragiles d'intégrer les espaces de participation citoyenne prévus tout au long du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des contrats afin d'en dégager des

bonnes pratiques (et de favoriser leur généralisation).

Ces innovations, après évaluation et en cas de succès, pourront être reproduites ou adaptées sur d'autres territoires dans, et hors, des quartiers prioritaires.

PARTIE IV / Les modalités de participation, d'intervention et les engagements du Département

1/ Participer à l'élaboration des contrats uniques à l'échelle de chaque EPCI

1.1/ En mettant en place une gouvernance interne claire et dédiée

- > Par une animation transversale à l'échelle du Département, à la fois au niveau politique et technique : pilotée par la Vice-présidente en charge de l'Aménagement du Territoire, du Développement économique et du Développement rural, cette animation s'appuiera sur la gouvernance et les instances de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires.

- > Via des référents dédiés à l'échelle de chaque territoire au plus près des préoccupations locales : les Directeurs territoriaux de Prévention et d'Action Sociale sont identifiés comme les directeurs de projet locaux concernant les contrats uniques relevant de leur territoire. Ils travaillent en lien étroit avec les chefs de projet de la Mission Contrats de territoire, chargés de la coordination globale de la politique de la ville et garants de la transversalité de la démarche.

1.2/ En participant le plus en amont possible aux démarches engagées, depuis l'élaboration jusqu'à la mise en œuvre des « contrats de ville »

- > Par la coordination des politiques de droit commun avec les partenaires et au bon niveau stratégique : celle-ci pourra par exemple s'organiser au travers de conférences stratégiques à l'échelle des EPCI, dont les finalités pourraient être : le partage des politiques publiques et des orientations prioritaires pour les quartiers ; la détermination d'objectifs annuels pour orienter les politiques de droit commun et faire un bilan régulier de la mise en œuvre des actions ; le partage d'objectifs qualitatifs sur les projets à mettre en œuvre.
- > En prenant part en tant que chef de file de l'action sociale au pilotage du contrat de ville (pilotage intercommunal, communal et de quartier, en application du principe de subsidiarité) : les services départementaux pourront, par exemple, co-animer certaines instances de coordination de la politique de la ville.

1.3/ En prenant part au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre dans les quartiers politique de la ville

Un des enjeux de la Loi du 21 février 2014 est d'assurer un meilleur suivi des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires pour préparer leur évaluation. Le Département pourra participer à la définition de ces indicateurs et s'impliquera dans les instances d'évaluation mises en place sur les territoires. Ces outils seront pilotés à un niveau stratégique et permettront une évaluation « au fil de l'eau » pour adapter régulièrement l'accompagnement des quartiers prioritaires.

2/ Mobiliser des moyens humains et financiers à budget constant

2.1/ A travers les politiques départementales de droit commun et la mobilisation de ses partenaires associés

Le Département mobilisera ses politiques de droit commun, et y intégrera les problématiques des quartiers, afin qu'elles puissent répondre aux enjeux de la politique de la ville. Ainsi, les schémas départementaux, notamment de l'action sociale, tiendront compte dans leur mise en œuvre, des conclusions et des engagements pris localement dans les contrats de ville.

En matière de rénovation urbaine, des partenaires privilégiés comme Partenord Habitat seront également mobilisés dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, mais aussi sur les sites qui nécessiteraient des efforts importants en matière d'habitat.

2.2/ En expérimentant ses nouvelles politiques à l'échelle des quartiers

Le Département pourra expérimenter dans les quartiers prioritaires et de veille certaines politiques qui répondent aux quatre priorités. Cela pourra être le cas par exemple du microcrédit ou de certaines actions en matière de lutte contre les discriminations.

2.3/ En priorisant son action selon les priorités de chaque contrat d'agglomération

La politique de la ville réinterroge le Département sur son partenariat avec les acteurs locaux et sur l'adéquation de ses politiques de droit commun aux besoins de la population. Le Département pourra, selon les objectifs qui seront définis en lien avec les EPCI et les villes, déterminer une ou deux orientations prioritaires. Elles seront formalisées dans le cadre d'une contribution à chaque contrat unique, et sous forme d'une annexe dédiée à la politique de la ville dans les contrats de territoire.

2.4/ En s'engageant sur la mobilisation des fonds européens

- > A travers l'enveloppe globale du Fonds Social Européen (FSE) « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » : conformément aux accords-cadres de l'ADF, le Département du Nord s'engage à consacrer a minima 10% de son enveloppe globale FSE « inclusion sociale et lutte contre la pauvreté » aux quartiers politique de la ville.
- > En incitant les porteurs de projets à s'inscrire dans la future programmation de l'Investissement Territorial Intégré (I.T.I.) consacrée à la politique de la ville.

3 / Développer une approche commune avec l'Etat et avec le Pas-de-Calais

Le Département travaillera étroitement avec ses partenaires, afin d'articuler efficacement son intervention avec les dispositifs spécifiques mis en place notamment par l'Etat.

Il s'engagera, aux côtés de l'Etat, au travers d'un protocole d'accord sur la mise en œuvre de la politique de la ville dans le Nord, dans lequel il déclinera ses priorités d'action.

Enfin, la politique de la ville fera l'objet d'un débat dans le cadre de la Convention avec le Pas-de-Calais, dans un souci de cohérence des approches, au bénéfice des habitants des quartiers.

Il est proposé au Conseil Général, après avis des Commissions « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé » ; « Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap » ; « Education » et « Aménagement du Territoire, Développement Economique, Développement de l'espace rural, Logement et Habitat » :

- d'approuver l'engagement du Département dans la politique de la ville, selon les modalités précisées dans le présent rapport ;
- d'autoriser les services et les élus concernés à mener les négociations dans le cadre de l'écriture des contrats uniques et des conventions d'application de renouvellement urbain qui seront déclinés sur tous les territoires du Nord, avant leur présentation en séance plénière du Conseil Général pour approbation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un protocole d'accord avec l'Etat reprenant les engagements figurant dans ce rapport.

DEROULEMENT DU VOTE :

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 56.
53 Conseillers Généraux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs MASSROUR et POYART.

Monsieur FAUGARET était absent. Il avait donné procuration à Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT n'étant plus présent au moment du vote, Monsieur FAUGARET est compté absent sans procuration.

Madame LABADENS était absente. Elle avait donné procuration à Monsieur DRIEUX.

Monsieur DRIEUX n'étant plus présent au moment du vote, Madame LABADENS est comptée absente sans procuration.

Monsieur LANNOO était absent. Il avait donné procuration à Madame DEROO.

Madame DEROO n'étant plus présente au moment du vote, Monsieur LANNOO est compté absent sans procuration.

Mesdames DEROO, LHERBIER, Messieurs DETAVERNIER, DIEUSAERT, DRIEUX, LOCOCHE, MONNET, PERAT, RINGOT, VICOT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration.

Au moment des votes, 45 Conseillers Généraux étaient présents

Vote intervenu à 18 h 01.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 22

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 57 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 11 (Groupe Union Pour le Nord à l'exception de Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)

Total des suffrages exprimés : 46

Majorité absolue des suffrages exprimés : 24

Pour : 46 (Groupe Socialiste, Parti Radical de Gauche et Apparentés, Groupe Communiste – Front de Gauche ainsi que Messieurs DELVA, WAYMEL, POYART et FIGOUREUX, également porteur de la procuration de Monsieur VALOIS)

Contre : 0

Le projet de délibération correspondant, conforme aux avis des Commissions « Aménagement du territoire, Développement économique, Développement rural, Logement, Habitat », « Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé », « Personnes en situation de handicap », « Education », puis amendé, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures.

Nicolas SIEGLER
Secrétaire de séance

Didier MANIER
Président du Conseil général